
Stage et mémoire : "Comment faire la paix ? Analyse des dynamiques de co-construction de la paix: une expérience de la société civile locale de paix du Sud-Kivu en R.D. Congo"

Auteur : Zianyomo Neto, Cedrick

Promoteur(s) : Pirotte, Gautier

Faculté : Faculté des Sciences Sociales

Diplôme : Master en sciences de la population et du développement, à finalité spécialisée
Coopération Nord-Sud

Année académique : 2022-2023

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/17415>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

NOM : ZIANYOMO Neto

Prénom : CEDRICK

Matricule : S20213161

CZNeto@student.uliege.be

Filière d'études : Sciences de la Population et du Développement

Mémoire de fin d'études de Master en Sciences de la Population et Développement

**Comment faire la paix ? Analyse des dynamiques de co-construction de la paix :
une expérience de la société civile locale de paix du Sud – Kivu en RD Congo**

Promoteur : Gautier Pirotte

Lecteur : Marc Poncelet

Résumé

Les ONG internationales de *peacebuilding* sont considérées comme les fournisseuses internationales des recettes alternatives de pacification des zones en conflit. Tandis que les ONG locales de paix essuient souvent des critiques d'être des simples exécutantes, dépourvues de liberté d'initiatives dans la mise en œuvre des recettes leurs imposées par les partenaires occidentaux. Cette étude a pour objectif de relativiser ces critiques en démontrant le contraire à travers l'expérience de la société civile locale du Sud - Kivu. Nos recherches qualitatives réalisées sur les associations locales et internationales de paix opérant au Sud-Kivu :

- entérinent les études antérieures qui présentent les ONG internationales comme les vecteurs de l'universalisation des modèles sociaux occidentaux. Dans le cas d'espèce, le développement tant d'initiatives de paix que des ONG locales de paix au Sud-Kivu est consécutif aux interactions que ces dernières ont avec les ONG internationales de paix. Ce développement impulsé par l'industrie de l'aide internationale est aussi bien quantitatif que qualitatif.
- démontrent que les interactions des ONG internationales avec les acteurs associatifs locaux sont quasi-symétriques et occasionnent par conséquent une dynamique syncrétique qui est à la base de l'inventivité des acteurs associatifs locaux dans les initiatives de paix. Au lieu d'être ingurgitées comme c'est le cas avec les modèles voyageurs critiqués par Olivier de Sardan dans la fabrique du développement, les recettes alternatives proposées par les ONG internationales subissent au préalable des frictions. Ces frictions sont à la base de leur efficacité dans la restauration des liens sociaux.
- démontrent que ce syncrétisme est rendu possible grâce à la valorisation du savoir indigène, à la sensibilité au contexte local et à la large liberté d'initiatives reconnue aux organisations locales partenaires.

Mots-clés : Recettes alternatives, initiatives de paix, Société civile locale, Frictions, Syncrétisme

SIGLES ET ABBREVIATIONS

- **ADEPAE** : Action pour le développement et la paix endogène
- **APC** : Action pour la paix et la concorde
- **ASBL** : Association Sans But Lucratif
- **E.U** : Union Européenne
- **FADI** : Femmes en action pour le développement intégré
- **FPR** : Front Patriotique Rwandaise
- **LPI** : Life and Peace Institute
- **MIB** : Mission d'Immigration des Banyarwanda
- **O.I** : Organisations internationales
- **ONGI** : Organisation Non Gouvernementale Internationales
- **ONU** : Organisation des Nations Unies
- **PTF** : Partenaires Techniques et Financiers
- **RAP** : Recherche Action Participative
- **RDC** : République Démocratique du Congo

Table des matières

Résumé	i
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	ii
Table des matières.....	iii
I. Introduction	1
I.2. Clarification conceptuelle	2
<i>I.2.1. Société civile</i>	2
I.2.1.1. Société civile : concept ou expérience	2
I.2.1.2. Les sociétés civiles non occidentales : l'exemple africain	3
I.2.1.3. Deux théories : normative et empirique	4
I.2.1.4. Projet de société civile en Afrique	4
<i>I.2.2. Construction de la paix</i>	5
I.2.2.1. Pacification alternative	5
I.2.2.2. Interactions et légitimité des ONG de paix	5
I.3. Problématique et hypothèses de recherche	6
II. Historique et dynamiques des conflits sociaux au Sud-Kivu	6
II.1. Délimitation du champ de recherche : le territoire de Kalehe	6
II.2. Histoire et dynamiques de la conflictualité identitaire à Kalehe	6
<i>II.2.1. Période coloniale</i>	6
II.2.1.1. Découpage administratif	6
II.2.1.2. Migrations rwandaises et acquisition foncière	7
<i>II.2.1.2.1. Transplantation de la population d'origine rwandaise</i>	7
<i>II.2.1.2.2. Nomadisme foncier et transhumance</i>	7
II.2.2. Période post coloniale :	7
II.2.2.1. Conflictualité intercommunautaire : de 1960 à 1992	7
II.2.2.2. Conflictualité et politisation de la question identitaire : de 1990 à nos jours	8
II.2.3. Conflictualité et déficience de l'Etat	11
II.2.4. Inventaire des initiatives de paix	12
III. Méthodologie et terrain de recherche	12
IV. Analyse et discussion des résultats	13
IV.1. Analyse des résultats	13
1. Les ONG internationales comme vecteurs d'universalisation des recettes alternatives occidentales de paix	13
1.1. Développement de la société civile locales de paix	13
1.2. Développement des initiatives locales de paix	15

2. <i>De l'universalisation à l'assimilation - co-construction</i>	16
2.1. <i>Assimilation des recettes alternatives occidentales de paix</i>	16
2.2. <i>Professionnalisation de la société civile locale de paix comme mécanisme d'appropriation et d'assimilation des recettes occidentales</i>	17
IV.2. Discussion des résultats : les nouvelles pratiques syncrétiques comme conséquence du jeu frictionnel	17
Conclusion	20
Bibliographie	22
Annexe 1 : LISTE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DE PAIX INTERVIEWEES	24
Annexe 2 : Grille d'entretien destinée aux organisations locales de la société civile de paix	25
Annexe 3 : Grille d'entretien destinée aux ONGI de peacebuilding	26
Annexe 4 : Les retranscriptions des entretiens	27
Grille d'évaluation du working paper	46
Critères de recevabilité	46

I. Introduction

Par la colonisation, l'Occident a exercé une influence considérable sur l'organisation socio-politique des sociétés africaines. Considérant que la société européenne incarnait le projet de la modernité, toute ingénierie sociale se referait exclusivement à l'expertise européenne (Lombard. J, 1967). Dans cette condition, aucun recours au savoir indigène n'était envisageable. C'est dans ce contexte que l'administration coloniale belge a procédé aux mutations administratives de plusieurs entités territoriales du Congo sans consultation ni participation des indigènes réputés sauvages (Mushagalusha. E, 2013). Les conflits identitaires qui opposent les communautés depuis plusieurs décennies au Sud-Kivu trouvent leur origine, notamment dans ces décisions coloniales des mutations territoriales.

Plusieurs décennies après l'indépendance, cette conflictualité a été exacerbée par plusieurs facteurs (Stearns. J, 2012). D'abord par une gouvernance défailante, ensuite par les manipulations des élites nationales et régionales (Auteresse. S, 2001). Les programmes de pacification mis en place par les organisations internationales n'ont pas pu ramener la paix au Kivu¹. Il convient de souligner par ailleurs que la prolifération des conflits intraétatiques depuis les années 80 a révélé l'insuffisance des recettes libérales² de paix. Ces insuffisances de l'ingénierie libérale de la paix ont occasionné l'émergence des recettes³ dites alternatives de paix.

A en croire Lefranc.S (2007), au-delà des divergences et nuances théoriques, les conceptions alternatives convergent toutes autour de l'ambition de restaurer des liens sociaux entre les groupes ethniques, religieux ou régionaux qui sont constitutifs des relations interpersonnelles. Elles visent une résolution des conflits, dans ses dimensions locales et des comportements individuels. Ces liens sociaux ayant été rompus par les conflits sont susceptibles d'être révivifiés par la mise en place d'un espace de dialogue. Ce dialogue direct permet aux individus de prendre conscience des causes de la violence et de l'existence d'une solution bénéfique pour toutes les parties. Selon le même auteur, plusieurs indices attestent que les modes alternatifs de pacification sont les produits de l'universalisation des techniques académiques et professionnelles de négociation appliquées et expérimentées dans des universités, dans des négociations parajudiciaires, dans des entreprises et administrations et dans les affaires domestiques des milieux anglo-saxons desquels sont issus les ONG internationales que nous définissons comme ONG spécialisées de consolidation de paix et de transformation des conflits (Lefranc. S, 2006). Dans cette condition, il va sans dire que ces ONG internationales de consolidation de la paix participent à l'universalisation des modes alternatifs du fait d'en constituer les vecteurs de diffusion et d'exportation à travers le monde.

¹ Malgré que les Nations Unies ont déployé le plus grand dispositif militaire des casques bleus pour le maintien de la paix depuis plus de deux décennies, les conflits armés et ethniques ne cessent de se multiplier. En 2006, les premières élections démocratiques ont été organisées avec le financement de l'Union Européenne sans que celles-ci ne parviennent à ramener la paix.

² Les négociations des accords de paix, la diplomatie, les opérations de maintien de la paix de l'ONU, les élections démocratiques et les réformes économiques sont les modes libéraux de résolution des conflits. Ils sont l'émanation de la conception libérale de la paix, laquelle présente la paix comme le résultat d'une construction qui associe la démocratisation et économie du marché. Cette construction est appuyée par la diplomatie et les organisations internationales et procède des négociations des accords de paix, des opérations de maintien de la paix par les casques bleus et des réformes auxquelles elles donnent lieu : organisation des élections, réformes institutionnelles et électorales, redistribution des ressources(Lefranc. S, 2007).

³ Les termes recette, mode ou modèle sont équivalents ici: par recette, nous entendons un ensemble des étapes nécessaires à la réalisation d'un objectif ou une façon de faire standardisée pour arriver à une solution (Muriel. D, Chap.4. Les recettes et la science, dans classes préparatoires, 2015,p.187- 240.), alors que modèle au sens normatif indique le comment faire quelque chose ou comment se comporter pour atteindre un but (Gilles Willet, Paradigme, théorie, modèle et schémas : qu'est-ce donc ?Revue scientifique francophone en communication organisationnelle,10, 1996).Ils désignent tous un ensemble des mécanismes ou des procédés à suivre dans une entreprise pour créer de la valeur ou transformer une situation.

En tant que zone en proie à des conflits identitaires, le Sud-Kivu a été choisi comme zone d'intervention de quelques ONG internationales de *peacebuilding*. La présente étude a l'ambition de démontrer que, loin d'être une fournisseuse des recettes alternatives anglo-saxonnes de paix, l'industrie de l'aide internationale a occasionné plutôt un syncrétisme sur fond duquel les acteurs de la société civile de paix du Sud-Kivu conçoivent les initiatives qui participent à la restauration des liens sociaux dévastés par les conflits identitaires.

La présente étude s'articule autour de quatre points : le premier porte sur le cadre théorique qui explicite les concepts clés et rappelle les théories relatives à l'objet d'étude. Le deuxième présente les dynamiques de la conflictualité identitaire et le contexte spécifique de l'émergence de la société civile locales de paix au Sud-Kivu. Le troisième présente le dispositif méthodologique adopté pour vérifier les hypothèses émises. Enfin, le quatrième point traite de l'analyse et de la discussion des données.

I.2. Clarification conceptuelle

I.2.1. Société civile

I.2.1.1. Société civile : concept ou expérience

L'appréhension du concept de société civile semble ardue étant donné l'immensité et la variabilité du champ d'actions qu'il couvre. La pluralité de trajectoires socio-historiques dans lesquelles a émergé le phénomène social que nous désignons par société civile a un impact sur la conceptualisation dudit phénomène. Aussi, une longue généalogie marquée par diverses philosophies politiques rend ardu l'exercice de conceptualisation de la notion de société civile et occasionne plusieurs débats théoriques (Otayek. R, 2002; Pirotte. G, 2012).

Plusieurs faits de l'histoire socio-politique de nos sociétés contemporaines attestent, aujourd'hui plus que jamais, que l'Etat n'est pas capable de prendre en charge à lui tout seul les problèmes sociaux complexes auxquels est confronté notre monde, encore moins de représenter à lui tout seul l'intérêt général dans sa diversité. L'histoire renseigne par plusieurs épisodes dans quelle mesure les impuissances, les tares de l'Etat et les injustices du marché induisent l'érosion de la confiance du peuple envers les institutions étatiques. Cette crise de confiance se manifeste généralement par deux dynamiques : les manifestations populaires, les protestations de rue, les résistances, les grèves des travailleurs et les oppositions politiques d'une part. D'autre part, il se développe une série d'initiatives conçues librement par les citoyens comme alternatives à l'action publique et du marché. Ces deux comportements sont la base de la société civile (Sinul. K, 2001).

La notion de société civile remonte à l'antiquité avec Aristote. De Aristote à nos jours, elle a connu plusieurs évolutions sémantiques (Chevalier J.J,1989). L'émergence de la société civile dans chaque société est intimement liée aux contextes socio-politiques de chaque société particulière. Par conséquent, les configurations des sociétés civiles ne sont pas uniformes et dépendent des réactions collectives des peuples qui peuvent être différentes d'un pays à un autre. Toutefois, au-delà des expériences socio-politiques variées des peuples, une essence⁴ (idée) demeure et recoupe les trajectoires singulières des sociétés : c'est la vie sociale organisée qui se fonde sur le volontariat, la spontanéité et l'autonomie vis-à-vis de l'Etat (Diamond, 1999).

⁴ Une essence diffère d'une définition. Elle est ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle. C'est ce qu'il y a de plus intime ou la nature profonde et immuable de l'être. C'est donc le noyau d'être. Ainsi, l'essence est la condition de possibilité de la définition. Elle précède donc une définition qui est par contre une proposition qui exprime l'essence, l'extériorise et délimite son acception. Elle ne dit cependant pas nécessairement tout à propos de la chose. Elle peine par moment à élucider la profondeur de la chose. Aristote, Métaphysique, Livre v.

La saisie de cette essence est d'autant plus importante qu'elle permet non seulement de cerner et d'identifier une expérience sociale constitutive d'une société civile au-delà des trajectoires socio-politiques diverses, mais aussi d'éviter de tomber dans le piège qui consiste à essentialiser une expérience historique singulière d'une société civile, tout en l'érigeant en critère universel de la société civile. Cette notion d'essence semble correspondre à la proposition indicative de la société civile comme une éthique de l'ordre social et de l'harmonisation entre intérêts individuels et bien commun (Otayek. R, 2002). Dans cette optique, l'appréhension de la société civile est fonction de l'identification de la matérialisation de cette essence/éthique à travers les expériences sociopolitiques des peuples et au milieu de multiples trajectoires socio-historiques.

La trajectoire sociopolitique occidentale, à partir des années 70, marquée par l'ascension du néolibéralisme et l'aversion de l'Etat totalitaire, a impacté le modelage de la société civile en l'orientant vers la participation politique démocratique. Dans ce contexte sociopolitique, la société civile a été envisagée comme un élan vers la libéralisation politique et l'accomplissement des idéaux de solidarité et de construction d'une société politique affranchie de l'Etat. Après la chute du mur de Berlin, un glissement du sens radical est intervenu et la société civile a été dorénavant définie de façon très restrictive comme le lieu du passage à la démocratie libérale et à l'économie de marché (Otayek. R, 2002). Il s'agit de l'essentialisation d'une fonction particulière : la participation politique.

Il faut dire que face à la difficulté de saisir conceptuellement la réalité société civile dans sa nature profonde et complexe, la définition la réduit⁵ conceptuellement en sa dimension démocratique et de participation à la gouvernance. C'est ainsi que Haubert estimait que *"le drame de la notion de société civile est que (...) lorsque l'on cherche à préciser son contenu conceptuel, c'est son contenu empirique qui devient évanescent"*, (Haubert, 2000 : p. 33) : en cherchant à contenir la réalité société civile dans une définition conceptuelle fixe, on la comprime et on laisse de côté d'autres aspects aussi importants constitutifs de la même réalité que l'on cherche à définir⁶. C'est cette restriction de l'essence de la société civile que d'aucuns qualifient d'instrumentalisation néo-libérale (Baker, 1999).

I.2.1.2. Les sociétés civiles non occidentales : l'exemple africain

Parmi les arguments sur lesquels repose la négation d'une véritable société civile africaine figure la thèse de la société civile africaine comme exportation d'un modèle social occidental. Les tenants de cette thèse considèrent que ce qui est présenté comme société civile en Afrique n'en est pas une. Il s'agit par contre d'une transposition d'un concept occidental dans un environnement socio-politique non adapté et hostile à l'émergence d'une société civile. C'est la thèse de l'exceptionnalisme occidental. La société civile y est conçue comme l'apanage d'un espace socio-culturel bien précis : l'Occident (Pirotte. G, 2012). On retrouve les principales critiques négationnistes d'une véritable société civile africaine chez Bayart (2001), Haubert et Key (2000), Chabal et Dalloz (1999). Par ailleurs, l'analyse des antagonismes théoriques sur l'existence d'une société civile africaine laisse transparaître deux conceptions ou théories nécessaires à la compréhension du phénomène société civile en Afrique.

⁵ Voir Aristote, Métaphysique, op.cit. Une définition est une proposition qui exprime l'essence(idée), l'extériorise... Elle ne dit pas nécessairement tout à propos de la chose(de la réalité profonde).

⁶ Les trajectoires des sociétés civiles dans le monde occidentale ne sont pas uniformes. A côté des aspects liés à la démocratie et à la participation à la gouvernance, la fonction de l'économie sociale est également mise en exergue dans certains contextes sociaux (ensemble d'organisations fournissant divers services sociaux et formant un secteur d'activités distinct de l'Etat et du Marché). On parle autrement du tiers secteur ou non profit sector chez les anglo-saxons. En essentialisant la participation politique et démocratique, elle laisse à l'ombre d'autres aspects ou réalités qui relèvent de la nature même de la société civile (Sibony. D, 2016 ; Pirotte. G, 2007).

I.2.1.3. Deux théories : normative et empirique

La conception descriptive de la société civile est préoccupée par la description et la définition de ce qu'est une société civile et son rôle dans la consolidation des institutions démocratiques. Cette approche a aussi un accent normatif du fait d'indiquer ce que doit être la société civile. Par sa prétention définitionnelle, elle tombe dans le piège essentialiste par la réduction d'une expérience complexe à un ou quelques aspects tel que vu précédemment. En cherchant à contenir la société civile dans une définition conceptuelle, elle la comprime et laisse de côté d'autres ramifications aussi importantes. Cette réduction du réel explique les propos de Haubert (2000 : p.33) selon lesquels : « *Le drame de la notion de société civile est que (...) lorsque l'on cherche à préciser son contenu conceptuel, c'est son contenu empirique qui devient évanescent* ». Il nous semble que l'exceptionnalisme occidental sur fonds duquel est niée l'existence d'une société civile africaine s'inscrit dans cette approche normative et descriptive.

S'inscrivant dans ce courant normatif, Naomi Chazan (1992), par exemple, estime que malgré la riche vie associative en Afrique, peu d'organisations volontaires réunissent les critères d'inclusion. Ces critères posés pour délimiter le champ conceptuel de la société civile et définir celle-ci sont : une structure de gouvernance participative, reconnaissance du vote secret, nécessité d'avoir des activités qui dépassent l'intérêt immédiat des membres et l'habileté à créer des liens avec d'autres groupes. La conception normative juge la société civile à l'aune d'une grille de lecture liée au dialogue politique ou à la participation démocratique. Ceci explique, notamment pourquoi les tenants normativistes reprochent aux secteurs associatifs africains de se tourner vers l'intérieur, vers le local et de n'être pas suffisamment intéressés aux politiques publiques et pourquoi la société civile serait la clé qui manque pour soutenir les réformes politiques en Afrique, légitimer les Etats et améliorer la gouvernance. De même, contenir la société civile dans les carcans des oppositions à l'Etat relève aussi d'une dérive normative. La société civile déprimerait-elle avec l'absence des relations conflictuelles avec l'Etat ?

A l'opposé de la conception descriptive/normative se trouve une conception analytique/empirique. La grille empirique se base sur l'observation de la société civile en temps réel et sur le terrain. Elle conçoit la société civile comme une arène où les actions collectives publiques s'expriment, qu'elles soient non étatiques, formelles ou non, autonomes de l'Etat, mais reconnaissant l'autorité de celui-ci, Stephen Orvis (2001). La théorie analytique ne fige pas la société civile dans une définition statique. La société civile ne s'incarne pas en une seule structure identifiable, figée, ni qu'elle soit l'expression des groupes dominant (Gramsci). Elle est par contre multiple dans sa constitution et dans ses actions. C'est ainsi que Poncelet et Pirotte (2007) appréhendent la société civile africaine comme un " *espace protéiforme de formation et de reconversion des intérêts collectifs, espace susceptible de générer des matériaux politiques mais aussi marchands sans renier de réelles innovations au plan de la participation civile*".

I.2.1.4. Projet de société civile en Afrique

A notre sens, la grille analytique permet d'identifier l'essence ou l'éthique de la société civile en pleine matérialisation à travers un large éventail d'actions que les organisations associatives africaines implémentent dans le champ social au nom de la société civile. Peut-on parler dans ce cas d'une société civile en processus gestationnel dont toutes les virtualités ne sont pas encore révélées (Pirotte et Poncelet, 2007) et qui a encore un bonhomme de chemin à parcourir pour atteindre la maturité. Ce processus gestationnel correspond au concept de « *projet de société civile* ».

Par projet de société civile, Pirotte. G (2010) entend : " *un amas de connexions actives propres à faire naître des formes, c'est-à-dire à faire exister des objets et des sujets en stabilisant et en rendant irréversible des liens*". Ce concept est l'émanation d'une observation des actions, réalisées au nom de

la société civile, qui mettent en évidence les expériences empiriques des sociétés africaines faisant état des initiatives autonomes, des renégociations des conditions de vie (Laurent, 1998), des dynamismes associatifs, des mouvements sociaux de lutte contre le néolibéralisme et des tentatives de redéfinition de l'espace public. Bref : une démonstration empirique des possibilités des projets propres, des capacités de subversion de la dépendance, d'une inventivité située à l'intersection des dynamiques venant de l'étranger et de l'intelligentsia local qui puise dans le savoir indigène (Pirotte, 2002).

La création du lien social hors cadre institutionnel et étatique à laquelle sont articulées toutes les initiatives associatives correspond à l'éthique ou à l'essence de la société civile. C'est dans cette perspective empiriste que la société civile se définit comme : la vie sociale organisée selon sa propre logique, notamment associative, qui assurerait la dynamique économique, culturelle et politique (Dominique Colas, 1992). Quelques années plus tôt, François Rangeons (1986) estimait pour sa part que la société civile est avant tout un ensemble de valeurs positives, notamment l'autonomie, la responsabilité, la prise en charge par les individus eux-mêmes de leurs propres problèmes. Cette "vie sociale organisée selon sa propre logique" suppose détenir une série des capacités. C'est ainsi que pour Sunil (2001), il est plus fécond de voir la société civile comme un ensemble des capacités morales et politiques. Dès lors, la société civile n'est donc aucunement un état final déterminé, ni quelque chose définitivement acquis.

1.2.2. Construction de la paix

1.2.2.1. Pacification alternative

Les points de convergence des recettes alternatives sont l'organisation d'un face-à-face avec l'adversaire, le rejet des solutions adversariales, la conviction que la correction des biais cognitifs entraîne le changement social (Lefranc. S, 2008). La pacification alternative vise à mettre en présence les parties en conflit (les gens ordinaires et non les élites) pour les amener à la médiation parajudiciaire, à dialoguer et à surmonter les préjugés et les stéréotypes qui auraient provoqué le conflit (Mahmoud. M, 1989). Au Sud - Kivu cette approche de pacification est dite alternative par rapport non seulement aux recettes libérales (Lefranc. S, 2007), mais aussi à l'Etat défaillant, aux institutions coutumières discréditées. Par société civile de paix, nous entendons l'ensemble d'organisations associatives conceptrices et implémentatrices des actions concrètes qui contribuent de façon significative au processus de paix et de résolution des conflits intra et intercommunautaires au Sud-Kivu (Morvan. H et Nzweve. J.L, 2010).

1.2.2.2. Interactions et légitimité des ONG de paix

Les victimes des conflits identitaires qui se radicalisent au Kivu se comptent en termes de millions. Cette situation a interpellé l'industrie humanitaire internationale d'intervenir. L'installation des ONG internationales de *peacebuilding* s'en est suivi, étant donné leur légitimité de type humanitaire. En effet, la prévention et la résolution non violente des conflits afin d'éviter les cycles des violences qui aboutissent aux catastrophes sociales (guerres, massacres, génocides...) justifie l'installation des ONG internationales de consolidation de la paix au Sud-Kivu. Cependant, les actions de paix, tout comme celles de développement sont plus efficaces lorsqu'elles émanent des individus et des organisations issus des communautés locales concernées et lorsqu'elles sont mises en œuvre par les mêmes individus. C'est dans cette perspective que les ONG internationales de paix entrent en interaction avec les organisations locales de paix du fait de leur maîtrise du terrain. Dès lors, la société civile locale de paix est soumise à des influences extérieures.

I.3. Problématique et hypothèses de recherche

En amont de la présente étude se situe la question suivante : Quel est l'impact des influences de l'industrie de l'aide internationale sur la société civile locale de paix ? Comment ces influences exogènes reconfigurent-elles les initiatives de paix conçues et implémentées par la société civile de paix du Sud-Kivu ? Au regard de cette question, nous émettons l'hypothèse centrale suivante : les interactions entre les ONG internationales de *peacebuilding* et les organisations de la société civile locales de paix entraîneraient des nouvelles pratiques syncrétiques dans la construction de la paix au Sud-Kivu. Cette hypothèse se décline en deux sous-hypothèses .

Sous-hypothèse 1 : les ONGI de *peacebuilding* favoriseraient la diffusion et l'exportation des recettes alternatives de paix conçues et expérimentées dans les milieux universitaires et professionnels anglo-saxons dans la société civile locale de paix du Sud-Kivu.

Sous-hypothèse 2 : les interactions entre les ONGI de *peacebuilding* et les ONG locales de paix occasionneraient la rencontre entre les modèles alternatifs de pacification exportés et le localisme.

II. Historique et dynamiques des conflits sociaux au Sud-Kivu

II.1. Délimitation du champ de recherche : le territoire de Kalehe

Plusieurs éléments justifient le choix du Sud-Kivu comme terrain de recherche : la dynamique associative qui la singularise par rapport aux autres provinces de la RDC (Pirotte. G et Poncelet. M, 2002), l'inflation des conflits intra et intercommunautaires, l'installation des ONG internationales de consolidation de la paix et les cas d'instrumentalisation politique des conflits. Cependant, l'intensité des conflits ne se répartit pas de la même façon sur l'ensemble de la province. Les territoires de Fizi, Uvira et Kalehe représentent les principaux foyers conflictuels (USAID, International Alert et Tufaidike wote, 2015). Etant donné l'immensité de la province et la durée très limitée de notre séjour au Sud-Kivu, nos investigations se sont focalisées sur un territoire, celui de Kalehe⁷. Ce choix de Kalehe se justifie par l'accessibilité et la sécurité du fait de sa proximité par rapport à la ville de Bukavu, capitale de la province.

II.2. Histoire et dynamiques de la conflictualité identitaire à Kalehe

La conflictualité identitaire à Kalehe tire ses origines de la période coloniale et a connu plusieurs évolutions occasionnées par les événements politiques, sécuritaires et économiques. Un survol historique met en exergue les moments majeurs de la structuration des conflits.

II.2.1. Période coloniale

Les conflits identitaires à Kalehe tournent autour de la trilogie terre, pouvoir et identité et tirent leurs origines, notamment des mutations administratives réalisées par le colonisateur belge dans le but de renforcer le contrôle sur le territoire et du processus de peuplement d'origine rwandaise.

II.2.1.1. Découpage administratif

Pour raison de contrôle, l'administration coloniale belge a procédé au démantèlement de certaines chefferies indigènes et à la recomposition de certains territoires de la colonie. Cependant, par le fait d'effectuer des mutations administratives *“en négligeant de tenir compte de l'historicité de chaque peuple, ainsi que des enjeux culturels, politiques et économiques y afférents, le colonisateur a posé le jalon d'une conflictualité à long terme dont les effets sont visibles à ce jour”* (Mushagalusha. E, 2013).

⁷ Le territoire de Kalehe se situe au nord de la ville de Bukavu, chef-lieu de la province. Il a une superficie de 4.082 km et une population estimée à 550.000 habitants. Il comprend deux chefferies : Buhavu et Buloho, subdivisée chacune en plusieurs groupements. Il s'étend sur les hauts plateaux et se compose de plusieurs peuples. Les autochtones sont les havus, les tembos, les rongérongés, alors que les hutus et les banyamulengés (tutsis) sont des allochtones. Il existe également les bashis, les regas et les hundés qui sont inclus dans le premier groupe (Mushagalusha. E, 2013).

En 1920, les colons ont intégré toutes les entités territoriales avoisinantes du Royaume de Buhavu dans celui-ci dans l'intention d'élargir et de consolider le pouvoir du Roi de Buhavu sur lequel le colonisateur avait un œil regardant. Pendant que toutes ces entités supprimées n'étaient pas sous la tutelle coutumière du roi de Buhavu.

Cette imposition administrative posait déjà des problèmes de cohabitation et de pouvoir au sein du royaume, étant donné la centralisation de l'organisation économique et du pouvoir autour de la communauté ethnique du roi de Buhavu. En se pérennisant, cette discrimination est à la base des tensions et revendications autonomistes des autres peuples intégrés au royaume. Ce royaume de Buhavu est aujourd'hui le territoire de Kalehe (Abdallah. B, 2002)⁸.

II.2.1.2. Migrations rwandaises et acquisition foncière

L'histoire des péripéties des mouvements migratoires rwandais en RDC renseigne les circonstances qui ont permis aux peuples d'origine rwandaise de s'installer et d'accéder au foncier à Kalehe.

II.2.1.2.1. Transplantation de la population d'origine rwandaise

Entre les années 1920 et 1940, l'administration coloniale belge organisa la Mission d'Immigration de Banyarwanda (MIB) qui avait pour objectif d'importer la main d'œuvre rwandaise (hutu⁹) pour travailler dans les plantations coloniales situées, notamment à Kalehe. Du fait de leur sédentarisation, ces hutus ont progressivement commencé à déboiser les espaces forestiers sur les hauts plateaux à Kalehe pour y pratiquer l'agriculture personnelle (Mushagalusha. E, 2013). Certains se sont par la suite mis en ordre avec les règles coutumières locales pour être reconnus comme propriétaires terriens et d'autres cependant ont déboisé à l'insu des chefs coutumiers. Cette installation et exploitation irrégulière et sans délimitation claire constituait déjà un élément de tensions entre les peuples autochtones et les immigrants rwandais (Auterresse. S, 2010).

En même temps, les historiens renseignent qu'autour des années 1940, le problème de densité de la population se posait déjà au Rwanda. L'exiguïté foncière ne pouvant favoriser l'agriculture, ni l'élevage poussa plusieurs familles rwandaises à rejoindre librement les premières familles rwandaises installées dans le cadre de la Mission d'Immigration de Banyarwanda et s'y sont greffées (Ndungustse J.C, 2011).

II.2.1.2.2. Nomadisme foncier et transhumance

Kalehe connut en 1954 la première vague des Tutsis¹⁰ dans les hauts plateaux. La question de transhumance¹¹ a été dès lors au cœur des tensions entre les hutus et les tutsis. Dans cette condition, plusieurs familles hutus ont résolu de céder, moyennant biens ou argent, leurs terres aux éleveurs pour aller chercher d'autres espaces agricoles lointains dans les hauts plateaux. Ces ententes se sont faites généralement à l'insu des autorités coutumières autochtones et ont permis aux tutsis d'accéder à la terre (Mushagalusha. E, 2010).

II.2.2. Période post coloniale :

II.2.2.1. Conflictualité intercommunautaire : de 1960 à 1992

De 1960 à 1992, plusieurs événements ont participé à la dégradation des relations intercommunautaires entre populations autochtones et allochtones au Kivu. Le génocide des hutus au Burundi en 1972 provoqua un énième mouvement migratoire vers le Kivu. Ce dernier afflux migratoire insécurisait les

⁸ Du nom du royaume de Buhavu dérive aujourd'hui la communauté ethnique de bahavu, les autres entités supprimées sur lesquelles a été imposée la tutelle du roi de buhavu sont les peuples batembo, les barongeronge, les bashi...

⁹ Peuples d'origine rwandaise et agriculteurs.

¹⁰ Peuples d'origine rwandaise et éleveurs.

¹¹ Destruction des champs agricoles (des hutus) par les troupeaux des vaches (des Tutsis) en quête du pâturage.

anciens immigrés¹² et poussa ces derniers à solliciter une protection du Gouvernement congolais. Il faut dire que Mobutu avait nommé des tutsis rwandais à des postes politiques clés et donc sous leur influence certaine¹³, le Gouvernement congolais décida d'octroyer collectivement la nationalité congolaise à tous les immigrés rwandais¹⁴ se trouvant sur le territoire congolais avant l'arrivée de ces récents réfugiés de 1972 (Mushagalusha. E, 2013).

Par ailleurs, la politique de la zaïrianisation¹⁵ intervenue entre 1973-1975 a constitué une occasion propice pour les rwandais d'origine ayant acquis la nationalité congolaise d'accéder au foncier. Dans le cadre de cette politique, non seulement les hôpitaux, commerces et plantations ont été nationalisés, mais aussi les terres restées sous l'autorité coutumière reprises par l'Etat ont été redistribuées essentiellement aux cadres influents. C'est dans ce contexte que plusieurs citoyens influents d'origine rwandaise ont acquis des titres fonciers importants, en plus de la nationalité. L'octroi des propriétés foncières aux rwandais d'origine était déjà perçu par les autochtones comme une injustice, car selon la tradition, la terre appartient à la tribu (Vlassenroot. K, 1991).

Sur fond des privilèges et de la nationalité collective leur accordés, les citoyens d'origine rwandaise commençaient à manifester des velléités autonomistes. Ils refusaient de continuer à dépendre des autorités coutumières autochtones. Cette résistance rwandophone a constitué un élément des tensions intercommunautaires dans les années 1980. En 1981 intervient la révision de la loi qui accordait la nationalité collective aux rwandophones et cette remise en cause a relancé le débat de la légitimité des droits fonciers des rwandophones.

L'intention de cette révision était de revenir sur la nationalité fondée sur le droit du sol qui ne reconnaît comme congolais que les individus qui avaient leurs ancêtres nés et habitant en RDC avant 1885. Cette révision sera entérinée par la Conférence Nationale Souveraine en 1992 et accompagnée notamment de la mesure d'organiser un recensement des nationaux pour distinguer clairement les autochtones des étrangers. Cette mesure va créer dans les milieux rwandophones un sentiment de rejet et d'insécurité à la base des contestations des élites rwandophones. L'application de cette mesure aurait eu pour effet de jeter les transplantés, leurs descendants et les autres immigrés dans l'apatridie (Busselen. T, 2018).

II.2.2.2. Conflictualité et politisation de la question identitaire : de 1990 à nos jours

Les conflits fonciers forment les principales pommes des discordes identitaires à Kalehe. En effet, la question foncière est étroitement liée à la tribu¹⁶. L'existence d'un pouvoir coutumier auquel obéissent les membres d'une tribu accorde à celle-ci, en plus du statut social, le statut d'une entité politique. Les éléments qui constituent une tribu : population, histoire, langue, culture et pouvoir reposent tous sur un fond foncier (une terre ancestrale). Par conséquent, les rapports à l'espace foncière déterminent l'existence d'une communauté en tant qu'entité tribale autonome, en tant que nation sociologique et en tant qu'entité politique locale. Les tribus sont des nations sociologiques au sein desquelles les individus coexistent indépendamment d'autres communautés tribales. La tribu comme entité politique devient une source de mobilisation politique et de reconnaissance sociale. Chaque groupe tribal s'identifie en se

¹² Les rwandais transplantés au Congo par l'administration coloniale dans le cadre de la mission d'immigration des banyarwanda entre 1920 et 1940. Aussi les réfugiés tutsis installés au Kivu en 1959 et 1963 suite aux repressions du régime de Kigali.

¹³ Notamment Monsieur BISENGIMANA, Directeur du cabinet du Président Mobutu.

¹⁴ Cela n'exclut pas qu'il y ait eu des individus d'origine rwandaise ayant acquis la nationalité congolaise par procédure légale privée avant cette mesure.

¹⁵ Politique consistant en l'appropriation des patrimoines (plantations, entreprises, biens) appartenant aux européens restés au Congo pour les redistribuer par la suite aux cadres nationaux.

¹⁶ Par tribu nous entendons un ensemble de personnes qui ont en commun une culture, une langue, un territoire et sont soumises à une même autorité coutumière (Chrétien. J.P et Prunier. G, 2003).

différenciant d'un autre groupe. Cette reconnaissance sociale et politique met les communautés tribales sur le même pied d'égalité pour les compétitions politiques (Massal. J, 1999).

L'occupation ou le partage des terres a toujours déterminé les rapports entre différentes nations tribales. Cependant, les compétitions politiques dans le cadre de l'Etat moderne et post-colonial ont provoqué une forte politisation des tribus par les élites. Les tribus deviennent des espaces de positionnement dont les élites se servent pour accéder au pouvoir en développant des discours de haine et de violence vis-à-vis d'autres. A en croire Olivier De Sardan (1995), les tribus sont assimilables à des groupes stratégiques qui se forment autour de certains enjeux, utilisant le discours de l'autochtonie pour renforcer les intérêts. Une tribu est constitutive d'un groupe stratégique du fait de partager, généralement, une même position face à certains problèmes politiques. Dans cette optique, les ethnies à Kalehe sont des groupes stratégiques à l'intérieur desquels sont nés des groupes idéologiques qui se sont développés à travers le temps, avec les ramifications nationales et régionales dans la perspective d'accès au pouvoir et aux ressources.

Dans ce sens, on retrouve à Kalehe des communautés ethniques, des groupes armés d'autodéfense à travers lesquels certaines populations s'identifient et ayant une grande force politique et mobilisatrice. Ce sont les discours développés au sein de ces groupes idéologiques qui ont contribué à la virulence de la conflictualité (Massal. J, 1999). Plusieurs études se sont intéressées à la conflictualité au Kivu et ont abouties à des conclusions pas toujours unanimes. Dans sa critique des programmes de maintien de la paix en RDC conçus et implémentés par les Nations Unies, Auteresse estime que l'échec desdits programmes et du Gouvernement congolais dans la consolidation de paix au Kivu est lié à la négligence de la dimension locale des conflits (jeu politique intra et interethnique). Les programmes des Nations Unies et du Gouvernement élaborés sur fond d'une conception libérale de la paix se sont limités à lier les conflits à un niveau national et régional alors que la dynamique conflictuelle est celle d'une longue histoire des compétitions foncières et du pouvoir coutumier et administratif au niveau local. La formation des groupes armés qui écument la région ne serait que la militarisation de ces conflits (Auteresse. S, 2010)¹⁷.

La dernière vague migratoire consécutive au génocide rwandais de 1994 est présentée comme un des moments majeurs de la structuration de la conflictualité par le fait d'exacerber les tensions déjà existantes entre peuples autochtones et rwandophones. En réalité ce génocide fut la goutte qui a fait déborder le vase. Les milliers des réfugiés hutus et leur présence massive au Kivu ont détruit l'écosystème social (Ndaywel. I, 1998). La proximité du Kivu avec le Rwanda a favorisé plusieurs mouvements migratoires à différentes époques et plusieurs événements politiques intervenus dans la région ont participé à la radicalisation du clivage entre les rwandophones¹⁸ dont les uns sont hutus et les autres sont tutsis.

En effet, la Rwanda a connu plusieurs crises politiques dans le cadre de la révolution culturelle¹⁹. Ces événements ont impacté la situation sociale des rwandophones autochtones congolais. Au regard de cette

¹⁷ Cette pacification libérale repose sur un postulat, malheureusement incorrect, selon lequel le niveau local ne constituerait qu'une simple réplique de la politique nationale, si bien que les transformations réalisées sur les institutions politiques nationales ou les actions entreprises dans les hautes sphères politiques (les institutions au niveau des capitales, les élites centrales) induiraient automatiquement les transformations qualitatives similaires au niveau local (Auteresse. S, 2011).

¹⁸ Rwandophone désigne un ensemble de peuples parlant le kinyarwanda constitué de plusieurs variétés (rwanda, rundi...). Le kinyarwanda fait partie d'une zone d'intercompréhension qui va au-delà des frontières politiques de l'actuelle Rwanda (Murekezi J.B, 1984 ; Jounannet Fr, 1991 ; Rwigamba. B et al, 1998).

¹⁹ Cette révolution qui a abouti au renversement de la monarchie tutsie par les hutus, appuyés par l'armée coloniale Belge en 1959. Les repressions des tutsis organisées lors de cette révolution a provoqué l'exil d'environ 336.000 tutsis dans les pays

transposition de l'antagonisme politique rwandais au Congo, les populations locales commençaient à fustiger la proximité politique des populations rwandophones, y compris les rwandophones autochtones, au Rwanda et à redouter une éventuelle invasion, considérant qu'ils devenaient de plus en plus nombreux.

Par la suite, plusieurs faits à partir des années 90 ont consolidé les soupçons des autochtones non rwandophones, relatifs à une connexion entre les rwandophones et les puissances régionales pour la balkanisation du territoire congolais²⁰. La multiplication des rwandophones au Kivu a fini par créer auprès de la population autochtones une crainte d'un envahissement alors que les rwandophones redoutent une exclusion politique et économique de leur terre d'accueil (Huening L.C, 2013).

La virulence de ces conflits à partir des années 90 est notamment fonction de l'instrumentalisation par les élites politiques locales, régionales et internationales²¹. Ces dernières mobilisent ces sentiments de peur d'une invasion et d'un prétendu projet d'épuration ethnique. En réaction, les uns veulent se défendre d'une prétendue invasion alors que les autres craignent une exclusion et une épuration et veulent se protéger. Ce sentiment de méfiance mutuelle entre les communautés autochtones non rwandophones et rwandophones en général crée une culture de violence qui justifie notamment la création des groupes armés (milices) dits "groupes d'autodéfense populaire" supposés assurer la protection des uns contre les autres à défaut d'une protection assurée par l'Etat qui est quasi-inexistant (Auterresse. S, 2001).

Il faut dire que du côté des autochtones non rwandophones, ce sentiment de crainte d'un envahisseur étranger ne fait pas de différence entre les tutsis et les hutus, encore moins entre les différentes générations des rwandophones : réfugiés ou transplantés, ni rwandophones autochtones (Huening L.C, 2013). Le Rwanda par contre, mobilisent les rumeurs et les médias pour manipuler les perceptions des rwandophones et structurer la crainte d'un prétendu projet d'un génocide contre ces derniers en RDC. Dans cette condition, la peur de l'autre et le désir de se défendre contre un prétendu projet de génocide légitiment la violence physique comme moyen de protection, créant ainsi une fragmentation entre population d'une société. En fournissant armes aux groupes armes d'autodéfense rwandophones, les puissances régionales participent à pérenniser le cycle de violence²².

Stearns qualifie cette interprétation de Auterresse de simpliste et présente par contre une lecture dans laquelle les conflits intra et interethniques impliquant les groupes armés sont tributaires des connexions politiques nationales et régionales. A l'en croire, chaque groupe armé a une trajectoire propre au cours de laquelle il recourt à la rhétorique ethnique pour s'attirer la sympathie et le soutien des populations ethnicisées dans le but de vernir leurs luttes politiques d'une légitimité démocratique. La dimension locale n'est qu'un bouclier (Stearns. J, 2012). La succession des mouvements armés à prédominance rwandophone (tutsi) étayent cette dernière thèse. La persistance des groupes armés prouve que les questions identitaires (locales) ne sont que du vernissage des ambitions politiques régionales. Ainsi,

voisins, notamment au Congo. En 1963, certains tutsis de l'exil ont tenté une offensive sur Kigali. Celle-ci provoqua davantage des repressions sur les tutsis restés au Rwanda et occasionna une autre migration vers les pays voisins (Chrétien J.P, 2001).

²⁰ En 1990, plusieurs rwandophones tutsi se sont enrôlés dans le mouvement de rébellion des FPR malgré la nationalité congolaise qui leur avait été accordée par la loi de 1972. Ceci avaient renforcé la perception des autochtones selon lesquelles les tutsis seraient au service des intérêts du Rwanda. Dès que le régime hutu tombe en 1994, plusieurs tutsi sont retournés au Rwanda, renonçant à la nationalité congolaise. En 1995, après l'abrogation de la loi accordant la nationalité aux immigrants rwandais installés en RDC avant 1960, le Parlement de transition et les autorités du Sud-Kivu avaient officiellement demandé l'expulsion des tutsis, ce qui provoqua encore la formation des groupes armés dans les hauts plateaux (Rusamira .E, 2013).

²¹ Rapport d'étape du Groupe de l'ONU sur la RDC en date du 21/06/2012(S/2012/348) et son additif en date du 26/06/2012(S/2012/348/add.1). Aussi, le Rapport final du Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC aux membres du Conseil de Sécurité, rendu public le 04/08/2022(Agence Reuters et Journal Le Monde).

plusieurs groupes armés qui ont émergé sur fond des revendications locales et identitaires ont fini par s'intégrer dans des réseaux politiques nationaux et internationaux (Stearns. J, 2012). Les deux interprétations à en croire Mushagalusha. E (2013) sont conciliables et complémentaires. Les groupes armés émergent dans des contextes locaux différents et avec des dynamiques diverses mais, ils subsistent grâce à des connexions politiques au niveau national et régional.

Au demeurant, il n'est pas possible d'identifier les communautés rwandophones hutus et tutsi à ce projet d'invasion et de balkanisation, encore moins aux groupes armés. L'assimilation de la communauté rwandophone et des tutsis en particulier au projet rampant de balkanisation du Kivu biaiserait l'analyse des dynamiques des conflits par excès de simplicité. Plusieurs faits illustrent non seulement les querelles et les désaccords des individus et communautés rwandophones sur les questions politiques et régionales, mais aussi la fidélité de certains tutsis au pouvoir de Kinshasa²³.

II.2.3. Conflictualité et déficience de l'Etat

Les conflits identitaires résultent de la combinaison des facteurs historiques, politiques, économiques. Les conflits divisent également les communautés autochtones et les rwandophones entre eux. La conflictualité à Kalehe est la conséquence des frustrations longtemps accumulées par les ethnies autochtones suite aux incohérences du découpage colonial. Ces frustrations ne sont pas restées que historiques au fil du temps. Elles ont été intégrées dans le processus de socialisation, affectant ainsi les individus et les groupes et déterminant leurs comportements hostiles les uns envers les autres (Abdallah, 2002). Ces frustrations et la haine qu'elles génèrent ont été exploitées à des fins politiques.

Quelle que soit l'échelle où les conflits émergent et les connexions politiques qu'ils prennent au niveau local ou régional, les conflits identitaires au Kivu sont plus les conséquences d'une faible gouvernance. Ces conflits sont à la base liés à l'accès aux ressources et au foncier d'abord, puis au pouvoir coutumier et administratif ensuite. Au début des années 90 alors que la conflictualité liée au foncier amorçait sa phase de radicalisation, les préoccupations de l'Etat étaient ailleurs. Elle n'a intéressé l'Etat que lorsqu'elle a atteint des proportions inquiétantes de violence (Abdallah, 2002). La faillite de l'Etat postcolonial ne se traduit pas simplement en termes d'incapacité des politiciens à gouverner sur base des principes de la démocratie moderne. Elle exprime ici l'échec historique de mettre à jour les institutions et structures héritées de la colonisation, en les adaptant à un modèle moderne qui intègre les différences. Aussi assiste-t-on aujourd'hui à une difficile cohabitation entre le civique et l'ethnique (Lemembu. A, 2000).

C'est dans un contexte du recul de l'Etat que les acteurs associatifs ont développé des nouveaux espaces de gestion des conflits constitutifs d'alternatives pour faire *"face à la crise de la justice et à l'affaiblissement des structures coutumières de gestion des conflits mais aussi dans un contexte de déstructuration des liens sociaux et d'aggravation des conflits en nombre et en amplitude..."* (Morvan H et Nzweve, 2005). Ces initiatives associatives locales sont un projet à la base de ce que nous désignons par la société civile locale de paix .

²³ Les groupes armés rwandophones ne sont pas toujours unanimes sur des questions politiques, ce qui les expose parfois à des affrontements fratricides (Affrontement entre Twinganeho et Gumino en 2020). Plusieurs officiers militaires sont restés fidèles au Gouvernement de Kinshasa. Un nombre important d'officiers (Banyamulenge) rwandophone tutsi comme le général Jonas Padiri, avaient même été à la pointe des combats de l'Armée congolaise contre les mouvements rebelles et les groupes armés à prédominance tutsi (combattant donc leurs frères tutsi en faveur de l'Etat congolais) et le Général Masunzu (Pierre Boisselet, Ibid ; Tony Busselen, 2023).

II.2.4. Inventaire des initiatives de paix²⁴

De 1996 à nos jours, une diversité d'initiatives a été mise en œuvre par les acteurs associatifs dans le but de rétablir la paix et recréer du lien social rompu par les conflits identitaires à Kalehe (APC et LPI, 2011). Les principales initiatives identifiées et documentées sont les suivantes :

- En 1996 un conflit foncier avait opposé les communautés batembo et hutus dans les hauts plateaux à Kalehe et s'était soldé par les affrontements parfois armés. A l'initiative des associations, les commissions avaient été mises en place pour tenter de rétablir la paix. Les activités de sensibilisation menées par les acteurs associatifs, avec la participation des notables locaux, avaient permis le retour à la paix, la remise d'armes à feu détenues par les uns et les autres, la libre circulation. Cependant, l'irruption de la guerre de libération a siphonné les efforts de ces commissions.
- Une ONG locale avait organisé en 2001 un dialogue intercommunautaire à l'issue duquel il a été arrêté une série d'actions à mettre en œuvre parmi lesquelles la mise en place des comités de concertation. Ces comités permettent de maintenir le dialogue entre les communautés ethniques déchirées par les conflits liés à la transhumance.
- Entre 2006 et 2007, il a été mis en place un projet dénommé «*Accompagnement des initiatives de cohabitation pacifique à Kalehe*». Cette initiative avait réussi à mettre nombreux autour d'une même table à Kalehe. Le regroupement des éleveurs et des agriculteurs de Bushushu au sein d'une coopérative en 2008 a été conçu comme une réponse à l'insécurité provoquée par les conflits opposant les communautés hutu et havu. Les rencontres entre éleveurs et agriculteurs des ethnies opposées avaient permis aux communautés de lutter contre les préjugés et avaient entraîné la relance des activités agricoles entre le littoral et les hauts plateaux. Ce projet a été financé par une ONG internationale.

Cependant, l'approche de ces initiatives n'avait pas permis d'atteindre les profondeurs des dynamiques conflictuelles locales et d'assurer la durabilité des actions mises en place. Ces initiatives avaient apporté des réponses satisfaisantes, mais de façon ponctuelle et sporadique (Muchukiwar. B, 2018).

III. Méthodologie et terrain de recherche

S'inscrivant dans une approche hypothético-inductif, la présente étude a mobilisé la méthode qualitative dans le cadre de laquelle les entretiens semi-directifs et une observation ont été réalisés pour vérifier nos hypothèses de recherche. La méthode documentaire nous a permis d'exploiter la littérature tant scientifique que grise relative à notre thématique. Il faut dire que l'étroitesse de notre thématique de recherche et les thématiques traitées par notre institution de stage a participé à la consolidation de nos investigations²⁵. Les entretiens en ligne réalisés dans le cadre du pré- mémoire ont eu la valeur d'entretiens exploratoires (Van Capenhould et al, 2011), du fait de nous aider à défricher la voie qui a conduit à la présente étude.

Nos investigations ont été circonscrites au territoire de Kalehe dans la province du Sud – Kivu au Congo. Le choix de ce terrain de recherche est justifié au point précédent. Nos interviewés étaient constitués des représentants des ONG locales de paix, identifiés à l'issue d'un inventaire des organisations locales de paix au Sud-Kivu. Cet inventaire a puisé essentiellement dans le répertoire des ONG locales dressé

²⁴ Cet inventaire reprend les principales initiatives mises en œuvres par les associations locales dès leur création autour des 1996 jusqu'à l'avènement des ONG internationales de paix, avec les recettes alternatives, essentiellement la RAP, autour de 2007.

²⁵ Nous avons réalisé notre stage auprès de INTAL Globalize Solidarity. Une association de solidarité internationale et de promotion de paix.

par la Division provinciale du Ministère provinciale du Plan du Sud-Kivu. Ce répertoire a fait état de l'existence de 125 organisations locales évoluant indistinctement dans les domaines de développement, des droit de l'homme et de consolidation de la paix. Il fallait y extraire celles qui travaillent dans le secteur de la consolidation de paix afin de rester dans la limite de la société civile de paix. A l'issue de ce tri, 22 organisations ont été identifiées comme ONG locales de paix.

Etant donné la focalisation de nos investigations sur le territoire de Kalehe, il fallait identifier les organisations locales qui y ont les actions de paix. Ainsi, sur 22 organisations locales de paix identifiées, 8 avaient les actions de paix dans le territoire de Kalehe. Nous avons engagé les démarches pour obtenir les entretiens avec les représentants de ces 8 ONG. Les uns n'étant pas disponibles durant notre séjour au Sud-Kivu et les autres nous ayant refusé les entretiens, nous n'avons pu obtenir les entretiens qu'avec 4 ONG. Les 4 ONG locales interrogées sont les partenaires de 3 ONG internationales installées dans la région, dont 2 sont les principales ONG internationales spécialisées dans la consolidation de la paix et la troisième est une ONG internationale de développement mais intervenant également dans la transformation des conflits. Ces 3 ONG internationales nous ont volontiers accordé les entretiens. Nous avons donc 7 entretiens de 45 minutes à une heure, dont 4 avec les ONG locales et 3 avec les principales ONG internationales. Nous sommes conscients des limites et biais que peuvent occasionner la durée impartie de nos recherches de terrain et l'inaccessibilité de certaines organisations locales identifiées.

Durant la période de notre séjour d'étude la plupart de représentants d'organisations contactées étaient à Bukavu, en pleine élaboration des rapports d'activités pour transmission aux bailleurs. Aucune activité était en cours à Kalehe pour me permettre une observation. Toutefois, une des organisations contactées envisageait une descente à Kalehe dans le cadre d'un entretien de routine avec un comité local de paix. Nous avons saisi cette occasion pour observer le fonctionnement de ce cadre de dialogue mis en place dans le cadre du suivi des initiatives de paix.

Les investigations ont porté sur les initiatives locales réalisées dans la période de 1995 à 2022. La longueur de la période s'explique par deux raisons. Primo, elle permet de visualiser les évolutions des initiatives locales intervenues entre le moment de leur émergence en autarcie dans les années 90 et le moment où la société civile locale s'est retrouvée en phase avec l'industrie de l'aide internationale. Secundo, c'est à partir des années 90 que les conflits ont commencé à se généraliser au Kivu, dès lors cette dynamique conflictuelle a pris des tournures diverses jusqu'à ce jour.

IV. Analyse et discussion des résultats

IV.1. Analyse des résultats

1. Les ONG internationales comme vecteurs d'universalisation des recettes alternatives occidentales de paix

La sous - hypothèse 1 : *les ONG internationales de consolidation de paix favoriseraient la diffusion et l'exportation des modèles alternatifs de paix conçus dans les milieux universitaires et professionnels anglo-saxons dans la société civile locale de paix du sud - Kivu.* Cette sous-hypothèse traduit la fonction universalisante assumée par les ONG internationales de consolidation de la paix. Les représentations véhiculées et diffusées par l'industrie de l'aide internationale ici sont essentiellement les modèles techniques alternatifs de la paix (Lefranc. S, 2007).

1.1. Développement de la société civile locales de paix

Les données du terrain attestent de l'existence des initiatives locales de paix au Sud-Kivu depuis les années 90. Une dynamique de résolution des conflits par l'intelligentsia indigène existait déjà bien avant tout contact avec les modèles alternatifs anglo-saxons de paix. Aussi, les initiateurs locaux des actions

de paix intercommunautaire avaient jugé de l'opportunité de se constituer en association formelle bien avant l'avènement des ONG internationales de paix.

«Nous, avant on vivait paisiblement, les politiques ont leurs intérêts et leurs façons de voir les choses[...]. L'initiative de créer une organisation est partie, en 1997, de trois amis, membres de trois communautés ethniques souvent en conflit : un bembé, un fulero et un nyamulenge [...]. Chacun avait la mission de convaincre sa communauté de la nécessité d'un dialogue franc avec les autres communautés pour recréer la paix», (Entretien n°1, pt. 2).

Cependant, jusqu'au début de 2006, ces initiatives locales engrangeaient des résultats satisfaisants mais ponctuels et sporadiques, étant donné la modicité des ressources engagées dans les actions, les faiblesses méthodologiques et l'insuffisance des acteurs locaux engagés dans ce domaine (Muchukiwar. B, 2018).

«En 1997 quand nous avons commencé, nos actions se limitaient plus au niveau interfamilial et nous organisions des négociations partant de notre appréhension des conflits. Nous avions eu quelques résultats à des échelles très réduites. Aussi, il y avait un problème de maintenir les résolutions dans la durée», (Entretien n°1, pt.4).
«Avec les moyens de bord la mobilité des acteurs sur l'étendue de la province posait problème. Les actions, essentiellement les réunions, se limitaient au niveau interfamilial, des quartiers et villages», (Entretien n°2, pt. 5).

Les ONG et les initiatives locales de paix ont amorcé leur développement autour des années 2005. Cette période coïncide à celle de l'installation des ONG internationales de paix au Kivu dont (LPI) Life and Peace Institute et International Alert. L'éligibilité des projets locaux de paix aux financements internationaux a provoqué une multiplication des ONG locales de paix.

«La plupart d'ONG locales de paix sont nées avec l'avènement de LPI et International Alert, avant nous étions moins nombreux », (Entretien 1, pt.2).
«Nos initiatives de paix ont commencé à se développer un peu avec l'appui que nous avons reçu d'une ancienne ONG appelée IRC. Cette ONG a apprécié l'idée de recréer la paix à l'initiative du bas peuple lui-même», (Entretien 1, pt.4).
«Avant nous étions un comité local des sages consulté par les acteurs locaux engagés dans la résolution des conflits intra et intercommunautaires au Sud-Kivu, étant donné nos connaissances sur les dynamiques des conflits, ensuite nous sommes devenus une ONG et ce, sur demande et conseil de LPI qui tenait à nous avoir comme partenaire», (Entretien 3, pt.1).
«Auparavant nous travaillions comme ONG des droits de l'homme et veillions sur les droits des femmes, mais nous étions obligés de nous réorganiser en se convertissant en ONG de paix pour avoir accès aux financements d'International Alert », (Entretien 4, pt.1).
« Les exigences des partenaires relatives aux compétences et à la qualité des relations que l'ONG entretient avec d'autres ONG nous ont poussé à nous engager dans les groupes thématiques et à recruter certains profil professionnel comme le chargé de suivi et de l'évaluation. Aussi, les audits que les partenaires effectuent sur le statut professionnel de l'ONG avant financement attirent notre attention sur les recrutements clientélistes», (Entretien 3, pt.8).

Les données empiriques ci-haut mettent en exergue le lien étroit entre l'industrie de l'aide internationale et le développement aussi bien quantitatif que qualitatif du secteur associatif local de la paix au Sud-Kivu et concordent avec la vérité théorique énoncée dans la littérature scientifique mobilisée : *«Les politiques impulsées par les acteurs dominants du complexe développeur international ont facilité directement ou indirectement la prolifération de pratiques associatives qui semblaient incarner ce réveil de la société civile»*(Pirotte .G, 2010 : p. 7). Du point de vue qualitatif, nous pensons aux exigences relatives aux ressources humaines, à l'insertion de l'ONG locale dans un réseau constitué d'autres ONG et de la qualité des relations entretenues avec les services étatiques contenues dans les contrats de partenariats offerts par les ONG internationales, qui ont poussé les ONG locales de paix à la professionnalisation de leurs ressources humaines et à l'amélioration de leur relationnel entre elles et les services de l'Etat : *« les dynamiques externes n'ont pas uniquement influencé la vitalité des nouveaux secteurs ONG [...] elles modifient également les rapports entre les organisations et les pouvoirs publics qui ne peuvent plus se réduire à des analyses en termes de confrontation[...]»*,(Pirotte .G, 2010: p.12).

1.2. Développement des initiatives locales de paix

Les ONG internationales de *peacebuilding*, notamment International Alert et de Life and Peace Institute (LPI), constituent les voies par lesquelles les modèles alternatifs de paix conçus et expérimentés dans les milieux universitaires et professionnels anglo-saxons ont été importés au Kivu. La première a pour fondateur un universitaire et par surcroît fondateur d'un département universitaire de gestion des conflits et la deuxième est un institut de recherche et d'action de transformation des conflits créé par le conseil des Eglises de Suède. Ces ONG internationales sont en lien avec les théories universitaires de construction de la paix. Les théoriciens universitaires sont une source d'inspiration de leur expertise.

Ces tutelles académiques anglo-saxonnes alimentent les diverses théories de résolution des conflits dont les différents cadres théoriques dominants sont : “le *conflict management*²⁶”(Fisher. R, 1997), “les besoins, enjeux non négociables”(Burton. J, 1996)²⁷, “*conflict transformation*”²⁸. Ce dernier cadre théorique regroupe les établissements religieux principalement mennonites (protestants anabaptistes) au sein desquels se situe le conseil des églises de Suède, fondateur de l'ONG Life and Peace Institute (LPI). On y retrouve également le Collège Earlham, Haverford et la Eastern Mennonite University dans lesquels la théorie de Lederach a été appliquée et développée, (Lefranc. S, 2007).

Ces ONG spécialisées LPI (Life and Peace Institute) et International Alert ont donc pour vocation de promouvoir les idées dans lesquelles elles ont été moulées, sous la forme des techniques ou modèles alternatifs susceptibles de concurrencer, voire de compléter les procédures judiciaires et les mécanismes libéraux de pacification. Dans cette perspective, l'ingénierie locale de la paix du Sud-Kivu se soumet à une reconfiguration dès lors qu'elle est entrée en interaction partenariale avec ces ONG spécialisées.

“LPI nous appui non seulement avec les financements, mais aussi sur plan de la professionnalisation. Les formations de renforcement des capacités qu'elle fournit ont pour objectif de nous doter des outils objectifs, limpides et crédibles auprès des parties en conflits pour et avec lesquelles nous sommes appelés à organiser la RAP pour transformer les conflits”.(Entretien 1, pt.12) .

En effet, à partir des années 2005, la conception des initiatives locales de paix a connu une grande évolution. Il faut dire que cette évolution est due à l'adoption d'une nouvelle approche méthodologique dite Recherche Action Participative (RAP). Cette proposition de la RAP met en évidence le rôle d'universalisation des modes alternatifs de paix. Une étude locale sur les pratiques de la recherche participative en matière de transformation des conflits au Kivu attribue la paternité de la RAP au Kivu à LPI et International Alert (Muchukiwar. B, 2018).

La RAP est une technique de production des connaissances qui vise l'identification des causes profondes et réelles de la conflictualité, au-delà des préjugés sociaux et des stéréotypes, par une recherche empirique menée par les associations, avec la participation d'une faction des parties en conflits (Muchukiwar. B, 2018). Elle a ceci de particulier qu'elle permet aux parties en conflit de découvrir d'elles-mêmes les vraies causes des conflits au-delà des préjugés des uns et des autres et de s'apercevoir d'elles-mêmes ce que peuvent être les solutions idoines aux conflits. La participation des parties en

²⁷ Selon Burton, l'application de la théorie des besoins humains à travers l'approche de résolution de problèmes a permis de débloquer ces conflits insolubles. La théorie des besoins soutient que le refus d'un ou de plusieurs besoins humains fondamentaux - tels que la sécurité, l'identité et la reconnaissance — provoque des conflits profondément enracinés. La théorie fait la distinction entre les intérêts et les besoins : les intérêts, qui concernent principalement les biens matériels, peuvent être échangés, marchandés et négociés ; les besoins, étant non matériels, ne peuvent être échangés ou satisfaits par la négociation de pouvoir. Cependant, les besoins humains non matériels ne sont pas des ressources rares (par ex. : territoire, pétrole, minéraux et eau) et ne sont pas nécessairement en quantité limitée. Avec une bonne compréhension, les conflits basés sur des besoins insatisfaits peuvent être résolus.

²⁸ Cadre théorique selon lequel le contexte spécifique du conflit doit être pris en compte pour la résolution du conflit.

conflit à l'identification des causes et à la conception des solutions à proposer est un gage de l'appropriation et de la durabilité des solutions qui sanctionnent les actions de réconciliation ou médiation.

La RAP a été adoptée par la plupart des organisations de la société civile de paix du Sud-Kivu du fait de leurs interactions avec les principales ONG internationales de consolidation de paix installées dans la région. Entre 2005 et 2009 les organisations locales, sous financement et avec appui technique de LPI ont commencé à appliquer la RAP. L'éligibilité des projets de paix incluant la RAP aux financements de la LPI et International Alert a entraîné la société civile locale de paix à souscrire à cette nouvelle méthode qui est la cristallisation des recettes alternatives anglo-saxonnes.

«L'image de l'ONG locale, la capacité de se faire accepter par les parties en conflits, l'attention aux sensibilités, les capacités d'analyse contextuelle, la conduite des négociations en milieu sensible en vue de réussir la RAP et la conduite des négociations... font l'objet de formation, du coaching, du mentoring et de l'échange d'expériences que nous organisons en faveur des ONG locales éligibles à nos financements dans le cadre du foncement des capacités»(Entretien 6 n°, pt.4).

En somme, l'industrie de l'aide internationale est à la base de la prolifération des organisations de la société civile de paix et du développement des initiatives locales de paix.

2. De l'universalisation à l'assimilation - co-construction

La sous-hypothèse 2 : *les interactions entre les ONGI de peacebuilding et les ONG locales de paix occasionneraient la rencontre entre les modèles alternatifs de paix exportés et le savoir indigène.* Cette sous-hypothèse vient nuancer les notions d'universalisation et d'exportation du modèle alternatif anglo-saxon en introduisant celle d'assimilation et d'appropriation.

2.1. Assimilation des recettes alternatives occidentales de paix

la RAP se résume par un processus à deux étapes principales dont la collectes des données et les dialogues communautaires, sous la conduite des acteurs associatifs, selon International Alert (Muchukiwar. B, 2018). Tandis que Life and Peace Institute (LPI) énumère quatre étapes suivantes : l'analyse du contexte, la recherche-analyse participative, les dialogues et les actions (Vanholder. P et Nzweve, 2010). Cependant, ces recettes alternatives de construction de la paix véhiculées par les ONG internationales ne sont pas simplement ingurgitées par la société civile locale. Elles subissent au préalable une série d'adaptations en fonction des subtilités du contexte socioculturel de mise en œuvre.

«La RAP proposée par les bailleurs pose le principe du dialogue intercommunautaire certes, mais dans la mise en œuvre de ce dialogue, nous nous référons à la méthode traditionnelle de résolution des conflits, laquelle se base sur la logique de la recherche négociée des solutions et de la restauration du lien social»(Entretien 3, pt.6).

«Cette méthode coutumière a un pouvoir moral car généralement dans nos habitudes traditionnelles, tenter une action en justice contre un proche sans passer par le baraza est perçu comme une malédiction. Il est considéré que les décisions judiciaires rompent définitivement les liens sociaux et pérennise la haine». (Entretien 3, pt.7).

Cette dynamique d'appropriation de la RAP et d'adaptation du format des discussions communautaires aux méthodes coutumières et indigènes corroborent la thèse de la société civile dans les pays du Sud comme un projet à la fois importé et réinventé localement : *« nous considérons que ce projet, tout à la fois importé et réinventé localement, peut ainsi être appréhendé comme la greffe d'un produit de nature occidentale (...) mais dont les modalités d'expression sont largement dépendantes des dynamiques sociales locales parfois plus anciennes. Cette greffe du projet de constitution d'une société civile au Sud comme à l'Est répond donc autant à des dynamiques du dehors (...) que du dedans[...] »*,(Pirotte. G, 2010 : p 12 ; 2012 : p.16). Ce phénomène d'appropriation des modèles par les sociétés civiles locales est appréhendé par ailleurs comme processus de co - élaboration des pratiques et des discours (Atlani-Duault, 2005).

A l'issue de la RAP, il est mis en place un espace de discussion baptisé barza intercommunautaire²⁹. Il constitue un cadre non – juridictionnel de médiation des conflits intercommunautaires s'inspirant de la logique coutumière de la recherche négociée et consensuelle des solutions en vue de maintenir du lien social. Ce barza se révèle fédérateur du fait que la négociation et le consensus qu'il prône sont des valeurs partagées par toutes les communautés en conflit.

« Les bailleurs se limitent à s'assurer que l'ONG locale disposent des capacités requises pour piloter une RAP et est crédible auprès des populations cibles. Au niveau des adaptations et formules de terrain, nous avons une certaine liberté d'initiative, étant donné que les experts internationaux ne maîtrisent pas au tant que nous la complexité et les méandres du contexte social du conflit»(Entretien 2, pt.8).

2.2. Professionnalisation de la société civile locale de paix comme mécanisme d'appropriation et d'assimilation des recettes occidentales

« L'image de l'ONG locale, la capacité de se faire accepter par les parties en conflits, l'attention aux sensibilités, les capacités d'analyse contextuelle, la conduite des négociations en milieu sensible en vue de réussir la RAP et la conduite des négociations... font l'objet de formation, du coaching, du mentoring et de l'échange d'expériences que nous organisons en faveur des ONG locales éligibles à nos financements dans le cadre du foncement des capacités» (Entretien 6, pt. 6).

« Les formations fournies par les bailleurs dans le cadre du renforcement des capacités des ONG locales de paix sont souvent les échanges d'expériences. Ils nous demande de proposer les thématiques. Ils ne nous imposent pas des documents et des lignes mécaniques à suivre. Les experts internationaux nous présentent les expériences réalisées ailleurs et on voit dans quelle mesure cela peut constituer une valeur ajoutée dans ce que nous faisons. Nous avons la latitude de réaliser les actions en fonction des réalités de terrain que nous maîtrisons et d'atteindre les résultats attendus dans le contrat» (Entretien 1, pt. 13).

Les objectifs de professionnalisation et d'accompagnement des organisations locales affichés par les ONG internationales de paix, en plus du financement, sont des mécanisme efficaces d'appropriation et d'assimilation des représentations anglo-saxonnes. Les notions d'assimilation ou appropriation de la RAP(modèles alternatifs de paix importés) confirment la thèse de certains auteurs ayant étudié les sociétés civiles du Sud. Ces auteurs refusent de voir les sociétés civiles non occidentales exclusivement comme des objets transposés par les partenaires internationaux du Nord : «*Même si une partie des nouvelles ONG, par exemple, sont apparues le plus souvent comme des produits standardisés du marché du développement, les projets qu'elles développent, les acteurs qu'elles mobilisent, les relais qu'elles établissent avec les pouvoirs publics locaux notamment relèvent souvent de dynamiques socio-historiques particulières*»(Pirotte. G, 2010 : p. 11) et (Pirotte. G et Poncelet. M, 2007).

En substance, les recettes étrangères véhiculées par les ONGI de paix s'assimilent et se recomposent avec les pratiques indigènes de résolution des conflits pour donner lieu à une nouvelle ingénierie de paix.

IV.2. Discussion des résultats : les nouvelles pratiques syncrétiques comme conséquence du jeu frictionnel

Le pouvoir de renégociation des recettes extérieures reconnu aux ONG locales provient notamment des théories qui inspirent la construction alternative de la paix. Ces théories professent la sensibilité au contexte local du conflit et la valorisation du savoir indigène: «*ces approches alternatives valorise*

²⁹ En swahili baraza désigne une véranda ou un lieu de rencontre. Traditionnellement, le baraza désignait le lieu où se réunissent les anciens pour gérer les problèmes de la communauté et invoquer les ancêtres (Candeias, 2010).

l'initiative locale et les pratiques délibératives et entendent substituer les ressources indigènes aux ressources importées» (Lefranc. S, 2007 : p.8).

« Le partenariat est une discussion continue qui exige beaucoup de flexibilité. On discute avec les partenaires en fonction du contrat qu'ils nous soumettent. On en donne nos avis et on propose nos amendements qui tiennent compte des subtilités contextuelles»(Entretien 1, pt.9)

« Au début nos procédures étaient très rigides et cela poussaient nos partenaires locaux à travailler de façon mécanique afin de produire des rapports attendus. Cette mécanique affectait l'efficacité des initiatives et cette rigidité rendait les organisations locales complaisantes. Dorénavant, nous sommes assez attentifs aux desiderata de nos partenaires locaux» (Entretien 5, pt. 5)

Cette latitude d'adaptation et de renégociation que les ONG internationales de paix reconnaissent aux ONG locales permettent à ces dernières une forte inventivité dans la conception et le pilotage des actions de paix. Cette inventivité est très visible dans la conception et dans le fonctionnement des initiatives locales de paix au Sud-Kivu.

En effet, les acteurs associatifs tout en s'inspirant du modèle coutumier de résolution des conflits, placent ces baraza en marge des institutions coutumières pour plusieurs raisons³⁰. Face à l'affaiblissement des autorités coutumières, l'Etat a articulé le projet d'installation des tribunaux de paix en lieu et place des tribunaux coutumiers. Cependant, ce projet ne semble pas marcher correctement en raison de l'éloignement des instances judiciaires, du fait que les procédures judiciaires mobilisent une grande énergie et nécessitent des ressources sans aucune garantie d'aboutir à des solutions satisfaisantes, de la lenteur et au coût de la procédure sans compter les pratiques de corruption au sein du système judiciaire. Par prudence, les acteurs associatifs ont, tout comme pour les institutions coutumières, pris leur distance par rapport aux tribunaux. L'inventivité des ONG locales de paix a consisté, notamment à capitaliser le pouvoir moral et fédérateur des méthodes coutumières de résolution des conflits par le fait d'inclure les chefs coutumiers dans le fonctionnement de la RAP et des baraza en qualité des participants et des conseillers.

« Nous avons développé une grande souplesse envers les chefs coutumiers. Il n'est pas exclu de leur offrir les présents afin de gagner leur sympathie et participation à l'activité. Si vous n'avez pas l'assentiment des chefs locaux, ils peuvent créer des situations inconfortables pour provoquer l'échec de l'activité» (Entretien 3, pt. 6).

Cette stratégie d'inclusion permet de domestiquer leur pouvoir de nuisance. Se sentant exclus dans les résolutions des conflits concernant leurs communautés, les chefs coutumiers peuvent facilement manipuler les uns et nuire à la mise en œuvre des décisions consensuelles. Quant au pouvoir coercitif des tribunaux, les acteurs associatifs en tirent profit en incluant les autorités judiciaires locales également comme conseillers à la baraza, soit en faisant authentifier les résolutions finales des baraza auprès des tribunaux. Cette authentification constitue une caution supplémentaire en termes de contrainte qu'il y a à observer les résolutions des baraza³¹.

« Nous tenons qu'ils comprennent que la construction de la paix diffère d'autres projets comme ceux de la santé, agricoles ou de l'éducation. Les actions de paix requièrent d'autres sensibilités et astuces qui affectent la durée et les mécaniques

³⁰ L'inexistence d'une autorité coutumière commune aux parties en conflit et apte à exercer une autorité et émettre des décisions susceptibles d'être observées par toutes les parties en conflits, Kalehe se caractérisant par une forte hétérogénéité coutumière et surtout que ces entités coutumières se retrouvent en conflit, ainsi que la perte de crédibilité de certaines autorités coutumières liée aux cooptations politiques et aux ventes illicites et désordonnées des terres coutumières aux élites politiques et économiques pour se construire un réseau d'influence.

³¹ En ce qui concerne le territoire de Kalehe, la plupart de décisions des baraza sont authentifiées par le tribunal de paix de Kavumu. Aussi, les arrêts rendus par les tribunaux disposent toujours d'un pouvoir coercitif malgré les critiques retenues contre les institutions judiciaires. Ainsi, une décision négociée et consensuelle qui, en plus d'émaner de la baraza, reçoit une caution judiciaire devient davantage contraignante.

prévues pour les initiatives. Si les partenaires demeurent intransigeants sur la durée et les procédures bureaucratiques..., ça risque de biaiser les initiatives. Alors si le partenaire qui est accroché à un manuel des procédures n'est pas attentif à mes propositions ou ne nous accorde pas une certaine liberté d'initiatives, le pilotage des actions sera difficile. L'argent du partenaire à lui seul ne suffit pas, il faut une sagesse» (Entretien 4, pt.7).

Cette ouverture des partenaires internationaux à un dialogue permanent, flexible et quasi-symétrique obéit au cadre théorique de la pacification alternative qui : « *alimentent une critique de toutes formes exogènes et coercitives de l'intervention de la paix en faveur d'une transposition*», (Lefranc, S, 2007 : p.14). L'inventivité qui caractérise la société civile locale de paix correspond à l'appréhension de la société civile africaine comme un : « *espace protéiforme de formation et de reconversion des intérêts collectifs, espace susceptible de générer des matériaux politiques[...] sans renier des réelles innovations au plan de la participation civile*»(Pirotte. G et Poncelet. M, 2007 : p.22).

Elle correspond également à la présentation faite de la société civile africaine comme :« *l'invention périlleuse et fort peu stabilisée jusqu'ici d'un champ civil de l'action sociale et politique est porteuse d'effets encore largement en gestation sur le cours des mutations sociopolitiques africaines...*» (Pirotte et Poncelet, 2007 : p.26). Enfin, elle concorde au concept de projet de société civile appréhendée comme : «*réalité en gestation, non encore totalement établie mais où l'on peut déceler çà et là les éléments empiriques d'un changement aux conséquences non encore pleinement mesurées*» (Pirotte .G, 2010: p 11).

Par ailleurs, cette inventivité des organisations locales de paix fait également écho à la théorie de *scalabilité*. Cette théorie dénonce la tendance générale à la répliquabilité mécanique des modèles sociaux ou des programmes ayant été mis en place dans des contextes sociaux particuliers (dits *scales* : *sites*) et soulève la question des conditions de la généralisabilité des programmes et modèles sociaux. Selon Macq et al (2021) l'application du principe général (ici le modèle ou programme général) qui est flottant dans un site qui représente un contexte social local nécessite des frictions pour une meilleure adhérence au contexte socio-culturel. Par conséquent, éviter les frictions condamne les programmes reproduits à l'échec . L'extensibilité, la reproductibilité et la standardisation des programmes donnent lieu à des échelles flottantes qui doivent être reconnectées aux contextes sociaux locaux afin de recevoir du sens et du contenu. Les frictions jouent ce rôle de re- connexion. Elles sont une compétence collective créative qui permet d'acclimater les échelles(modèles exportés, programmes généraux) aux sites (contextes locaux) pour provoquer une adhérence qui permet un fonctionnement harmonieux entre les échelles et les sites.

Le terme friction est analogique, il renvoie aux renégociations et adaptations afin de permettre une introduction d'une échelle (modèle à reproduire) dans un site. Ces frictions constituent un gage de la réussite de la reproductibilité des modèles à défaut duquel les modèles universels restent flottants, c'est-à-dire inaptes à produire un changement similaire à celui produit dans son environnement social d'origine (Macq et al, 2021).

Enfin, les résultats empiriques faisant état d'un jeu frictionnel qui est à la base du syncrétisme mis en évidence viennent émasculer les critiques de certains auteurs selon lesquelles les ONG internationales de consolidation de la paix : « *sont des pourvoyeuses internationales des programmes de pacification alternative [...] soutenues par des bailleurs importants [...] délèguent l'application de ces programmes à des organisations locales*» (Lefranc. S, 2007 : p.2).

Conclusion

Il convient de rappeler qu'en amont de la présente étude se situait la question de l'impact des influences de l'industrie de l'aide internationale sur la société civile locale de paix : comment les influences exogènes reconfigurent-elles les initiatives de paix conçues et implémentées par la société civile de paix du Sud-Kivu ? Au regard de cette question, l'hypothèse émise était la suivante : les interactions entre les ONG internationales de *peacebuilding* et les organisations de la société civile locales de paix entraîneraient des nouvelles pratiques syncrétiques dans la construction de la paix au Sud-Kivu. Cette hypothèse se déclinait en deux sous-hypothèses : - les ONGI de *peacebuilding* favoriseraient la diffusion et l'exportation des recettes alternatives de paix conçues et expérimentées dans les milieux universitaires et professionnels anglo-saxons dans la société civile locale de paix du Sud-Kivu, - les interactions entre les ONGI de *peacebuilding* et les ONG locales de paix occasionneraient la rencontre entre les modèles alternatifs de pacification exportés et le localisme. Les recherches documentaires et empiriques menées dans le cadre de la vérification de l'hypothèse ci-haut présentée ont abouti, somme toute, à des résultats suivants :

- Les ONGI de paix jouent un rôle universalisateur des modèles alternatifs anglo-saxons de paix. Le développement tant quantitatif que qualitatif des organisations locales de la société civile de paix est l'effet des interactions avec les ONGI de consolidation de paix au Sud-Kivu.
- Les modèles alternatifs de paix véhiculés par les ONGI ne sont pas simplement reçus et exécutés par les partenaires locaux. Ceux-ci ont la latitude de les renégocier et les adapter aux subtilités contextuelles et culturelles, étant donné la complexité des dynamiques des conflits sociaux.

En conséquence, la liberté d'initiatives reconnue aux acteurs associatifs locaux, la flexibilité des partenaires extérieurs et locaux, la valorisation du savoir indigène et la sensibilité au contexte social local qui caractérisent la coopération entre les ONGI de *peacebuilding* et leurs partenaires locaux occasionnent une assimilation et une recombinaison des recettes de paix importées avec les pratiques traditionnelles locales de résolution des conflits pour ainsi produire une nouvelle ingénierie de la paix.

Par ailleurs, cette expérience de la société civile locale de paix du Sud-Kivu met en évidence le rôle joué par la coopération internationale dans la construction de la paix. La coopération mise en œuvre entre les ONG internationales spécialisées et les acteurs associatifs locaux dans le domaine de la consolidation de la paix à Kalehe au Sud-Kivu fait état d'un bilan globalement positif. Ce bilan dénote d'une grande évolution qualitative dans les relations Nord-Sud au point d'avoir aujourd'hui les acteurs occidentaux qui valorisent le savoir indigène contrairement aux acteurs coloniaux qui étaient crispés sur l'expertise européenne. Dans le cas du Sud-Kivu, cette coopération quasi-symétrique permet de recréer du lien social rompu par les conflits identitaires dont la structuration part notamment des politiques coloniales.

La mise en contact des acteurs divers et détenteurs des différentes expertises rendue possible par la coopération internationale est à la base des frictions qui ont produit des nouvelles pratiques syncrétiques grâce auxquelles les liens sociaux ont été restaurés dans et entre certaines communautés. Ce syncrétisme empiriquement démontré réactualise la thèse de Bayart (1989), relative à la dynamisme des traditions africaines et celle de Balandier (1971), relative à l'inexistence d'une société moderne totalement autarcique. Il n'existe donc plus à l'heure actuelle des sociétés purement coutumières. Les civilisations s'interinfluencent dans la construction des sociétés modernes et l'Afrique n'en fait pas exception.

Recommandation : dans la mise en œuvre des projets de paix, les ONG locales procèdent, notamment, par la création des antennes locales (cellules). D'autres ONG font recours aux comités locaux de paix existants. Ces antennes et comités locaux se composent généralement des sages et notables des entités. Il arrive que ces mêmes personnes rendent service dans plusieurs antennes et comités de l'entité. En

conséquence, les ONG locales ayant les projets différents dans les mêmes entités se précipitent les services de ces sages et notables, créant ainsi une espèce de rivalité entr'elles³². Pour éviter ces rivalités pouvant nuire à la mise en œuvre des initiatives, nous recommandons la mise place d'une coordination des cellules. Les organisations opérant dans la même entité peuvent se retrouver pour étudier à fond la question.

³² Cfr. Entretien 1, pt.5 ; Entretien 2, pt.11 ; Entretien 3, pt.10 et Entretien 6, pt.8.

Bibliographie

- Auterresse .S (2001), «Construire la paix : conceptions collectives de son établissement, de son maintien et de sa consolidation », critique internationale, n°51, p.453-167.
- Auterresse. S (2010), *The trouble with the Congo : local violence and the Failure of international peacebuilding*, Cambridge Studies in International Relations, New York, Cambridge University Press.
- Balandier Georges (1971), *Sens et puissance*, Presse universitaire de France, Paris, Coll.« Bibliothèque de sociologie contemporaine ».
- Bayart François (1989), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Bayart François (2000), « Le pidgin de la société civile », *Alternatives économiques*, 190.
- Chabal. P et Dalloz J.P (1999), *l'Afrique est partie! Du désordre comme instrument politique, économique*, Paris, Coll.« analyse politique ».
- Colas Dominique (1992), *La glaive et le fléau. Généalogie du fanatisme et de la société civile*, Grasset, Paris.
- Diamond. L (1991), *The Démocratic Révolution : struggles for freedom and pluralism in the developing world*, freedom House, New York.
- Haubert. M (2000), « l'idéologie de la société civile », in Haubert. M et Rey P.P(coord), *les sociétés civiles face au marché. Le changement social dans le monde postcolonial*, Karthala, Paris.
- Huening L.C (2013), « Making use of the post : the rwandophone question and the balkanisation of the Congo », *Review of African political*, Vol. 40, n°135, p.13-31.
- Lefranc. S(2008), *Du droit à la paix*, *Circulation des techniques internationales de pacification par le bas*, dans *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 4, n°174, p.48-67.
- Lefranc. S (2007), *Convertir le grand nombre à la paix. Une ingénierie internationale de pacification*, dans *Politix*, n°80, p.7-29.
- Lombard Jacques (1967), *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique Noire : déclin d'une aristocratie sous régime colonial*, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, Armand Colin.
- Muchukiwa. R. B (2018), *La recherche action participative sur les conflits : spécificités méthodologiques, techniques et épistémologiques*, ISDR, Bukavu.
- Mushagalusha. E,(2013), *Les conflits fonciers à l'Est de la RDC : Au - delà des confrontations entre rwandophones et autochtones à Kalehe*, Louvain -la-neuve.
- Ndaywell. I (1998), *Histoire Générale du Congo. De l'héritage ancien à la RDC*. Bruxelles, Duculot, Afrique Editions.
- Ndungutse J.C (2011), *Rwanda, les spectres de Malthus : mythe ou réalité ?* Paris, l'Harmattan.
- Otayek. R (2002), « Vu d'Afrique », *Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré*, dans *Revue internationale de politique comparée*, 2, Vol.9, p.193-212.
- Paré Joseph (2003), « Modernité, tradition et quête identitaire dans les sociétés africaines actuelles », in Mahamadou Ouédraogo, Salaka Sanou (dir), *Culture, identité, unité et mondialisation en Afrique*, Presse universitaire de Ouagadougou.
- Pirotte. G (2002), *L'invention de la société civile en Europe de l'Est et en Afrique Subsaharienne*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Liège.
- Pirotte. G (2010), « La Notion de société civile dans la politique et pratique du développement », *Revue de la régulation [en ligne]*, 7, 1^{er} Semestre.
- Pirotte. G (2012), *Etudier les sociétés civiles dans le contexte du nouveau paradigme de l'aide internationale*, in *Mondes en développement*, 3, n°159, p.11-28.

- Pirotte. G et Poncelet. M (2007), l'invention africaine des sociétés civiles : déni théorique, figure imposée et prolifération empirique, « Mondes en développement », 3, n°139, p.9-23.
- Rusamira. E (2003), La dynamique des conflits au Nord-Kivu : une réflexion prospective, « Afrique contemporaine », 3, n°207, p.147-163.
- Stearns J.C(2012), From CNDP to M23 : the evolution of an armed movement in eastern Congo, London, Rift valley Institute.

Annexe 1 : LISTE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DE PAIX INTERVIEWEES

N°	Nom	Statut	Qualité de l'Expert interrogé
1	ADEPAE : Action pour le développement et la paix endogène	Local	Chargé de programme
2	APC : Action pour la paix et la concorde	Local	Chef de projet
3	FADI : Femmes en action pour le développement intégré	Local	Chargé de suivi et évaluation
4	MAENDELEO	Local	Chargé de programme
5	LPI : Life and Peace Institute	International	Chargé de programme
6	International Alert	International	Chargé de programme
7	CORDAID	International	Chargé de suivi-évaluation

Annexe 2 : Grille d'entretien destinée aux organisations locales de la société civile de paix

I. Historique et contexte de création des ONG

- Période de création
- Acteurs et fondateurs
- Motivation de création

II. Dynamique des conflits

- Les conflits récurrents
- Les causes connues des conflits
- La nature des conflits
- Le choix de Kalehe comme zone d'intervention

III. Impact des ONG internationales de *peacebuilding* sur l'organisation des ONG locales de paix

- Les partenaires extérieurs
- Les apports et les désavantages de la collaboration avec les ONGI
- L'état fonctionnel et organique des ONG locales avant et après l'avènement des ONGI
- Les contraintes des financements internationaux
- Le degré d'initiatives des ONG locales

IV. Impact des ONGI sur la performance des ONG locales

- Appréciation de la pertinence et le contenu des activités de renforcement des capacités offertes par les ONGI
- Relation avec l'Etat et les autres ONG locales
- Les évolutions éventuelles sur l'état des compétences des ONG locales

V. Impact sur la conception et la mise en œuvre d'initiatives de paix

- Niveau de liberté des ONG locales dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives de paix face aux partenaires
- Appréciation de la qualité de collaboration avec les ONGI dans la conception et mise en œuvre des actions
- L'apport et la plus-value de l'accompagnement technique et financier des ONGI

Annexe 3 : Grille d'entretien destinée aux ONGI de peacebuilding

I. Présentation de l'ONGI

- Historique de l'ONGI
- Objectifs, missions et vision de l'ONGI

II. Opportunité et justification de collaboration avec les ONG locales

- Appréciation de la collaboration avec les ONG locales
- Difficultés et contraintes

III. Objectif de professionnalisation des ONG locales de paix

- Contenu et pertinence de cet objectif
- Moyens, mécanismes et ressources au service de l'objectif de professionnalisation
- Critères de financement des ONG locales
- Logique de négociation et collaboration avec les ONG locales
- Difficultés, limites et atouts de la collaboration avec les ONG locales
- Rapports avec l'Etat et les autres ONGI

Annexe 4 : Les retranscriptions des entretiens

RETRANSCRIPTION ENTRETIEN N°1

Entretien réalisé avec le chargé de programme de l'ONG 1

Bukavu, le 20 décembre 2022

1.Q : Pouvez-vous me présenter votre ONG ?

R : dénommée ADEPAE : Action pour le développement et la paix endogène, l'ONG a été fondée en 1997 par trois amis et membres des trois communautés ethniques souvent en conflit. Nous sommes engagés dans la transformation des conflits fonciers et identitaires essentiellement au Sud -Kivu.

2.Q : 1997 est la période de la guerre de l'AFDL, quelle a été la motivation de la création de votre ONG et quelles ont été vos premières interventions ?

R : Alors comme vous pouvez le constater, en 1997 la Province est au bord de l'instabilité et de l'insécurité. Les conflits identitaires se multiplient et c'est dans ce contexte que les trois amis ont pris l'initiative de mettre leur trois communautés autour d'une table pour discuter des questions qui fâchaient, dans le but de revenir à la situation normale de paix. Nous, avant on vivait paisiblement, les politiques ont leurs intérêts et leurs façons de voir les choses. L'initiative de créer une organisation est partie, en 1997, de trois amis, membres de trois communautés ethniques souvent en conflit : un bembé, un fulero et un nyamulenge . Chacun avait la mission de convaincre sa communauté de la nécessité d'un dialogue franc avec les autres communautés pour recréer la paix. Chacun de trois avait la mission d'identifier au sein de sa communauté les personnes crédibles et les convaincre de l'opportunité d'un dialogue avec les autres communautés . Ces concertations des personnes éprises de paix provenant de différentes communautés en conflits a abouti à la création d' ADEPAE. C'était un groupe de quinze personnes, mais les co-fondateurs sont les trois. Ces personnes croyaient au retour de la paix par le dialogue et savaient qu'ils ne pouvaient pas compter sur les politiques qui avaient leur façon de voir les choses. Après avoir obtenu les papiers ils ont commencé à travailler en petits groupes, avec les moyens de bord, au niveau des familles, des quartiers et des villages. La plupart d'ONG locales de paix sont nées avec l'avènement de LPI et International Alert, avant nous étions moins nombreux. En 2001, ADEPAE est parvenu à organiser un premier dialogue intercommunautaire au niveau de l'ensemble de la province, à l'issue duquel une feuille de route a été mise en place. Les discussions au niveau des cadres permanents de concertations ont pu identifier au nombre des facteurs des conflits, la transhumance. La dévastation des champs liée à la mobilité des vaches. Des discussions entre éleveurs et agriculteurs initiées par les acteurs locaux. La restauration de la paix entre les communautés ethniques condamnées à vivre ensemble est la raison fondamentale de notre engagement. Pour décourager les enrôlements des jeunes dans les groupes d'autodéfense, une stratégie a été mise en place : celle de mettre en place un comité des négociateurs. Ce comité avait pour mission d'entrer en contact avec les jeunes engagés dans les milices afin de les convaincre à quitter les groupes armés en les proposant les alternatives. Ces initiatives ont bénéficié des appuis de plusieurs partenaires extérieurs dont LPI, U.E, Oxfam Novib et CORDAID. La plupart d'ONG locales de paix sont nées avec l'avènement de LPI et International Alert, avant nous étions moins nombreux.

3.Q : Quels autres facteurs génèrent les conflits sociaux à part celui de la transhumance ?

R : Les constructions identitaires. On parle en langage technique de la trilogie terre-pouvoir-économie. La question des groupes armés crée aussi les conflits. Il y a une cacophonie dans l'organisation du pouvoir coutumier créée par les politiciens. Cette instrumentalisation provoque des tensions coutumières. Les conflits familiaux et religieux aussi.

4.Q : Vous avez cité plusieurs partenaires extérieurs qui appuient et ont appuyé les initiatives précédentes. Comment ça se passait avant que les partenaires ne viennent? Comment vous vous organisiez du point de vue matériel et fonctionnel pour réaliser vos actions ?

R : En ce moment je n'avais pas encore intégré l'Association. Je suis arrivé en 2011. Je sais toutefois qu'au début, l'un des fondateurs était employé au sein d'une ONG internationale humanitaire. Il a donc eu l'occasion de proposer les actions d'ADEPAE à cette ONG qui a facilement octroyé les subsides. En 1997 quand nous avons commencé, nos actions se limitaient plus au niveau interfamilial et nous organisons des négociations partant de notre appréhension des conflits. Nous avons eu quelques résultats à des échelles très réduites. Aussi, il y avait un problème de maintenir les résolutions dans la durée. Au début, les actions ne pouvaient s'étendre sur toute l'étendue de la province, ni du territoire, étant donné les contraintes matérielle et financières de la mobilité. Le Bureau était déjà installé à Bukavu mais les actions étaient plus ponctuelles et au niveau des quartiers et villages. C'était plus des réunions sur ce que nous pouvons faire pour ramener la paix. Avec un peu des subsides lui octroyé par son ONG, il a étendu un peu les actions. Nos initiatives de paix ont commencé à se développer un peu avec l'appui que nous avons reçu d'une ancienne ONG appelée IRC. Cette ONG a apprécié l'idée de recréer la paix à l'initiative du bas peuple lui-même. Ils pouvaient organiser les réunions intercommunautaires et se déplacer dans quelques contrées lointaines de la province. Ce financement a facilité donc la visibilité d'ADEPAE en ce sens que certains résultats ont fait écho. De même, la vulgarisation médiatique a permis à ADEPAE de se faire connaître auprès d'autres partenaires.

5.Q : En 2011 quand vous êtes arrivés, l'Organisation avait plusieurs partenaires ? Lesquels ?

R : avant il y avait les partenaires ponctuels. A mon arrivée en 2011, l'organisation était en discussion avec un partenaire extérieur. Entre LPI ou CORDAID, je ne sais plus exactement. L'Union Européenne aussi nous a appuyé une fois à titre ponctuel. Tous les partenaires ne sont pas là au même moment. Une des missions des ONG est de trouver les partenaires. Pendant l'implémentation des actions sous financement d'un partenaire X, l'ONG demeure en quête d'autres partenaires car les financements ne sont pas éternels, alors que les initiatives doivent se poursuivre. Il y a des partenaires qui peuvent vous appuyer pour six mois, un an, deux ans ... Depuis 2014 à nos jours, nous sommes en collaboration avec CORDAID.

6.Q/Comment vous vous comportez en cas d'absence des financements? Dès qu'un partenariat prend fin, en attendant de trouver un autre partenaire, les actions sont mises en veilleuse ?

R : Nous ne sommes pas encore restés un an sans financement. Toutefois, un cas d'un seul partenaire, nous réduisons le personnel et gardons le personnel essentiel comme les cadres concepteurs, la sentinelle et les autres agents supports. Toutefois, les comités locaux permanents demeurent car la question de financement ne les concerne pas. Entre les concepteurs et les animateurs des comités permanents il existe une espèce de bénévolat ou d'apostolat. Ces animateurs ne sont pas rémunérés comme tel alors qu'ils sont nos relais au niveaux locaux.

7.Q : L'équipe s'élargit en fonction des financements. Quels sont les postes qui s'ajoutent généralement ?

R : A part le staff, les autres postes sont définis en fonction des besoins de terrain, lesquels besoins sont présentés dans le contrat de financement après discussion avec les partenaires. Généralement les initiatives nécessitent les postes comme le responsable du suivi – évaluation, le comptable, le chef de projet, les animateurs... Donc l'organigramme dépend des projets et des partenaires aussi.

8.Q : Avez-vous d'autres sources de financements à part les financements extérieurs ?

R : Il existe les cotisations des membres mais elles sont insignifiantes et ne peuvent prendre en charge les actions. Nous n'avons jamais eu les dons, ni les subsides de l'Etat.

9.Q : Quelles sont les contraintes qui existent dans la collaboration avec les ONG Internationales ? Estimez-vous avoir la liberté dans les actions de paix ?

R : Le partenariat pour nous est d'abord une négociation et chaque partenaire a ses principes et exigences. Le contrat constitue l'outil par excellence de ces négociations. Quand une ONGI accepte de nous accompagner, elle nous soumet un contrat pour analyse. Si on trouve que ce contrat ne rentre pas

dans la ligne de nos actions, on réagit en proposant un amendement jusqu'à ce que les vues soient harmonisées. Le partenariat est une discussion continue qui exige beaucoup de flexibilité. On discute avec les partenaires en fonction du contrat qu'ils nous soumettent. On en donne nos avis et on propose nos amendements qui tiennent compte des subtilités contextuelles.

10.Q : Quel est votre seuil de flexibilité dans les négociations ?

R : La rigidité des partenaires extérieurs est plus sur les questions financières. On apprécie, dès lors qu'une procédure financière n'impacte pas l'implémentation des actions, on est flexibles. Par exemple, si le partenaire refuse de prendre en charge financièrement certains postes que nous estimons nécessaires, on reconduit le poste moyennant réduction des rémunérations allouées à certains autres postes de sorte à pouvoir dégager les ressources pouvant financer les postes qu'on estime important pour le projet.

11.Q : N'avez-vous jamais connu des contraintes de nature à impacter négativement votre logique d'action, votre conception de la paix et votre façon de piloter les initiatives sur terrain ?

R : Non, Non, Non... Oui et Non

Non, car chaque ONGI respecte l'organisation. On est soumis à une évaluation du partenaire avant financement. Il évalue nos capacités, notre viabilité et crédibilité auprès du public auprès duquel on envisage le projet. Il évalue la qualité de notre personnel : les liens de familles, niveau d'études, expériences, les critères de recrutement. Le terrain n'est pas leur affaire, ils vous attendent aux résultats contenus dans les contrats car ils commanditent une évaluation par la suite.

Oui dans une certaine mesure, dans quelques interventions, certains partenaires étaient prêts à nous accompagner selon notre philosophie d'action mais tout en nous proposant de mettre un accent particulier sur le genre. Dans ce cas, il était question de mettre au point une stratégie de prise en compte de cette donne dans l'implémentation du projet. En réalité, cette proposition n'a pas du tout impacté notre représentation de la paix. C'est plutôt une plus-value.

12.Q : Les interventions des partenaires extérieurs se limitent-elles aux financements ?

R : Il y a aussi la question de renforcement des capacités qui est aussi importante. Avant le financement, chaque partenaire s'assure de la qualité de nos capacités. Les partenaires extérieurs nous renforcent pour maîtriser ses procédures, le rapportage, la formulation des résultats. Nous avons aussi les formations sur les techniques de négociation. Chaque année il y a une évaluation de besoins en formation avec CORDAID. Aussi LPI nous appui non seulement avec les financements, mais aussi sur le plan de la professionnalisation. Les formations de renforcement des capacités qu'elle fournit ont pour objectif de nous doter des outils objectifs, limpides et crédibles auprès des parties en conflits pour et avec lesquelles nous sommes appelés à organiser la RAP pour transformer les conflits.

13.Q : A vous attendre, les renforcements des capacités concernent plus les questions procédurales et des ressources humaines, comment appréciez-vous le contenu et la pertinence de ces modules de techniques de négociation ? Cela vous servent-ils réellement sur terrain ?

R : il faut dire que la formation des adultes ici est plus un système d'échange d'expériences. Ce n'est pas que les partenaires viennent apprendre aux gens qui ne connaissent rien ou moins. C'est comme cela qu'ils nous demandent de proposer les méthodologies et les thématiques de formation. Ces formations sont organisées en fonction de nos besoins de terrain. Nous proposons généralement les termes de référence de la formation et on en discute avec les partenaires. Une telle discussion est importante dans la mesure où les partenaires est une ONG internationale qui a amassé de l'expérience dans plusieurs contextes sociaux qui peuvent nous être utile. Les expériences d'ailleurs peuvent toujours constituer une plus-value par rapport à notre ingénierie locale. Ils ne nous imposent pas une ligne professionnelle, ils propose et on voit ensemble ce qui est possible en fonction du contexte social qui est le nôtre. Les formations fournies par les bailleurs dans le cadre du renforcement des capacités des ONG locales de paix sont souvent les échanges d'expertises. Ils nous demandent de proposer les thématiques. Ils ne nous

imposent pas des documents et des lignes mécaniques à suivre. Les experts internationaux nous présentent les expériences réalisées ailleurs et on voit dans quelle mesure cela peut constituer une valeur ajoutée dans ce que nous faisons. Nous avons la latitude de réaliser les actions en fonction des réalités de terrain que nous maîtrisons et d'atteindre les résultats attendus dans le contrat.

Il arrive qu'ils invitent tout simplement un expert étranger : quelqu'un qui a participé aux négociations de résolution des conflits dans multiples contextes sociaux et qui a accumulé de l'expérience et de l'expertise. Dans ce cas, la formation aura le format d'un partage d'expériences. Et nous sur terrain, ils nous arrivent de former les gens sur des thématiques diverses, il nous arrive de recruter localement une personne qui maîtrise la dynamique locale du conflit pour former les intervenants de l'ONG sur les subtilités locales.

14.Q : Recevez-vous un appui des autorités publiques ?

Pas d'appui matériel, mais il y a un principe de civilité. Chaque fois que l'on opère sur terrain, les autorités locales doivent être saisies. On cherche à les impliquer d'une manière ou d'une autre. Leur accompagnement ne serait-ce que en termes des formalités est important. L'accompagnement des autorités locales nous sécurise dans une certaine mesure. Nos enquêteurs de terrain par exemple doivent être autorisés par l'autorité locale. On ne peut pas organiser une activité quelconque dans un village sans prévenir l'autorité locale.

15.Q : Quelles sont vos relations avec les autres ONG ?

R : Nous nous réunissons dans le cadre de la coordination des ONG OCHA. On se réunit également au sein des groupes thématiques : dialogue intercommunautaire, élections, société civile... Ces groupes thématiques sont des cadres de partage d'informations entre les organisations de la société civile. Il y a des partenaires qui prennent la participation à ces groupes thématiques comme critère d'évaluation de la viabilité de l'ONG à financer. Mais..., il y a une chose qui dérange parfois avec les autres ONG locales. Il y a plusieurs ONG locales qui reçoivent les contrats des partenaires extérieurs, on peut se retrouver à plusieurs ayant des projets de paix sur un même territoire, secteur ou groupe. Chacune des ONG locales met en place ses cellules locales et ils arrivent que les mêmes personnes ou notables se retrouvent dans deux ou plusieurs cellules, l'utilisation de ces personnes ressources créent parfois des tensions entre ONG locales.

16.Q : Comment entrez-vous en contact avec les ONGI ?

R : Dans la plupart de cas ce sont les ONGI qui lancent les appels à projet et on répond. Pour certains partenaires, nous leur soumettons notre plan quinquennal assorti des priorités et des résultats. Ils choisissent librement les lignes et les interventions qui cadrent avec leur philosophie et nous financent. Aussi, il arrive que les ONGI nous approchent pour travailler ensemble sur la proposition à soumettre dans le cadre d'un appel à projet international. Dans ce cas, nous sommes un partenaire de mise en œuvre de cette ONGI si le projet lui est attribué.

17.Q : En cas de ce partenariat de sous-traitance, estimez-vous être aussi libre que quand vous élaborer votre projet vous-même ?

R : Si les difficultés il y a, c'est généralement sur les procédures financières qui deviennent très longues et complexes. Nous sommes libres dans l'implémentation, étant donné que nous aurons participé à l'élaboration de la proposition.

18.Q : Quels sont vos défis ?

R : Le premier défi est la faiblesse de l'Etat. Une ONG est un partenaire de l'Etat. Nous appuyons un Etat qui est très faible et cela nous fragilise. Cette faiblesse est visible au niveau des familles, des villages et des administrations publiques. L'Etat devait nous accompagner par exemple en créant les conditions pour contraindre les parties à respecter les termes des accords des barza communautaires, mais le désintéressement et l'absence de conscience des agents publics de l'Etat ne nous facilitent pas les choses. Quand ces autorités publiques viennent, c'est pour les perdre. Quand les agents publics ou la police

est activement engagée à vous accompagner, ce que vous leur avez donné l'argent. Aucune conscience de l'intérêt général. Le deuxième défi est l'insécurité.

Merci à vous.

RETRANSCRIPTION ENTRETIEN N°2

Entretien réalisé avec le chargé de programme de l'ONG 2

Bukavu, le 23 décembre 2022

1.Q : A quand remonte la création de l'ONG et quel est son contexte de création ?

R : MAENDELEO a été créé en 1993. Cette période coïncide avec celle de la démocratisation et en même temps la montée des conflits sociaux au Kivu. Ce contexte explique l'objectif de l'ONG qui est de donner la parole aux citoyens sur des questions sociétales de la province à travers la radio communautaire mise en place à cette fin et de participer aux actions collectives de sensibilisation sur les enjeux de la paix.

2.Q : Quels sont les projets de paix qui ont été implémentés depuis votre création ?

R : Je préfère vous parler de 3 projets majeurs de paix que je maîtrise pour avoir été l'un des concepteurs. Le premier est celui de la communication participative par la radio pour la résolution des conflits au Sud-Kivu. Ce projet a été implémenté pendant deux ans . Cette année nous sommes sur le projet de la radio mobile pour la sensibilisation de la population et des autorités pour la consolidation de la paix à Kalehe, à Kabare et à Walungu.

3.Q : Qu'est-ce qui motive ce choix de ces trois entités ?

R : L'intensité des conflits fonciers, intercommunautaires au sein de ces entités justifie la concentration des interventions de paix. On pouvait s'étendre sur la province mais l'insécurité rend certaines entités inaccessibles.

4.Q : Disposez-vous des ressources pour mettre en œuvre ces actions ?

R : Nous réalisons ces activités avec l'apport des partenaires extérieurs. En plus des finances, les ressources humaines sont importantes.

5.Q : Comment entrevoyez-vous la mise en place des actions de paix sans l'apport des partenaires extérieurs ?

R : L'apport des partenaires est important mais nous pouvons sans financement extérieur nous recentrer sur les actions de sensibilisation médiatique par la radio communautaire. Là les actions seront limitées, notamment à la communication. Depuis toujours nous accompagnons médiatiquement les actions d'autres ONG. Avec les moyens de bord la mobilité des acteurs sur l'étendue de la province pose problème. Les actions, essentiellement les réunions, se limitaient au niveau interfamilial, des quartiers et villages.

6.Q : Quels sont les avantages d'être appuyé par les partenaires extérieurs à part les financements ?

R : Quand vous êtes appuyés par les partenaires vous êtes assurés que votre action va laisser les empreintes au sein des communautés. Il ne suffit pas de mener une action mais il faut en plus penser à la pérennité des résultats qui suppose la formation des personnels qui implémentent les actions et les partenaires interviennent aussi sur les aspects de formations et de renforcement des capacités. Les partenaires proposent des interventions un peu plus techniques et méthodiques dans la consolidation de la paix.

7.Q : Vous avez la maîtrise du terrain. Quelle est la pertinence des formations fournies par les experts étrangers ?

R : Les formations de professionnalisation dans la consolidation de la paix ne sont pas en ce qui nous concerne des formations parachutées. Elles proviennent de la base. Nous exprimons nos besoins en formation et les partenaires voient dans quelle mesure nous appuyer en disponibilisant des formations pour nous aider à atteindre nos objectifs. LPI est notre partenaire depuis 2007, il nous appui non seulement avec les ressources financières, mais aussi sur le plan de la professionnalisation. Les formations de renforcement des capacités que les partenaires donnent ont pour but de nous fournir des

outils de travail et de nous rendre plus crédibles auprès des parties en conflit pour et avec lesquelles nous sommes appelés à mener la RAP pour résoudre les conflits.

8.Q : Vous avez votre conception de la paix. La collaboration avec les étrangers qui peuvent avoir une autre conception de la paix n'entraîne-t-elle pas de contradictions ou confrontations ?

R : Les partenaires n'imposent rien. Il nous accompagne et ont le droit de proposer étant donné leur expertise sur la pacification. C'est le cas avec la méthode de la recherche action participative. C'est un concept nouveau proposé par les partenaires mais son application n'est pas mécanique. On apprécie le terrain qui lui convient et cette bonne méthode qui fait ses preuves d'efficacité. D'ailleurs les partenaires nous disent : nous ne sommes pas là pour vous dire ce que vous devriez faire. Il nous accompagnent dans notre concept de paix. Nous restons rattachés à nos valeurs comme les baraza ou les solutions négociées, lesquels se mélangent avec d'autres techniques modernes maîtrisées par les experts internationaux comme les techniques des négociations. Les bailleurs se limitent à s'assurer que l'ONG locale dispose des capacités requises pour piloter une RAP et est crédible auprès des populations cibles. Au niveau des adaptations et formules de terrain, nous avons une certaine liberté d'initiative, étant donné que les experts internationaux ne maîtrisent pas au tant que nous la complexité et les méandres du contexte social du conflit.

9.Q : Le fait de passer d'un partenaire à un autre impacte-t-il sur l'organisation et le fonctionnement de la structure ?

R : Non, tant que le partenaire respecte notre ligne éditoriale et notre philosophie ça nous arrange.

10.Q : Vous est-il déjà arrivé de refuser un contrat d'un partenaire qui ne respecte pas vos valeurs et votre ligne éditoriale ?

R : Oui, un partenaire qui nous demande de mettre en œuvre des actions qui ne cadreraient pas avec nos valeurs et notre ligne. Pour refuser un contrat, il faut qu'il aliène notre ligne et la vision de l'ONG.

11.Q : Quelles sont vos relations avec les autres ONG ?

R : C'est la complémentarité. Souvent nous faisons recours aux compétences d'autres ONG locales en ce qui concerne les questions d'accompagnement psychosociale. Cette synergie avec les autres ONG est aussi souhaitée par les partenaires extérieurs. A part le fait qu'il nous est arrivé de résoudre quelques problèmes au niveau de nos antennes locales à Kalehe.

12.Q : quelles sont vos relations avec l'Etat ?

R : Ces relations ne sont pas au beau fixe. Certains politiciens et même les autorités sont à la base de certains conflits. Ils considèrent que notre action les dérange. Certaines autorités nous accompagnent tant soit peu.

13.Q : De par votre expérience, existe-t-il une ONG locale de paix qui cavale seule, sans partenaire extérieur ?

R : Non, ça n'existe pas. Il existe plutôt des comités locaux dont le fonctionnement ne dépend pas de financement. Ils sont gérés par les notables et les chefs locaux. Ces comités sont consultés parfois par nous. Ils sont associés parfois à des formations et peuvent toucher des per diem.

Pour gagner la confiance des chefs locaux et de ces comités locaux, il nous arrive de mettre en place pour gagner leur sympathie car ils peuvent nuire à la mise en œuvre des actions s'ils sont frustrés. On peut offrir les présents. Il ne s'agit pas d'une corruption car l'argent ne permet pas de résoudre les conflits. Plusieurs actions ayant misé sur des gros financements ont échoué sans stratégie pareille.

14.Q : quels sont vos défis ?

R : les défis sont énormes : il y a le scepticisme de beaucoup des gens qui ne croient pas à l'action des ONG pour restaurer la paix. L'absence de confiance entre les gouvernants, les autorités judiciaires et certains coutumiers et les gouvernés. Tous cela rendent les actions de paix ardues .

Merci .

RETRANSCRIPTION ENTRETIEN N°3

Entretien réalisé avec le chef d'un projet de l'ONG 3

Bukavu, le 25 décembre 2022

1.Q : A quand remonte la création de l'ONG et quel est son contexte de création ?

R : Avant nous étions un comité local des sages consulté par les acteurs locaux engagés dans la résolution des conflits intra et intercommunautaires au Sud-Kivu, étant donné nos connaissances sur les dynamiques des conflits, ensuite nous sommes devenus une ONG et ce, sur demande et conseil de LPI qui tenait à nous avoir comme partenaire. C'est ainsi que nous nous sommes mués en ONG de paix dénommée Action pour la paix et la concorde en 2010. Nos actions sont la recherche et l'analyse des dynamiques conflictuelles étant au cœur du processus de transformation des conflits. Ici c'est l'axe réflexif ou recherche. Nous avons l'axe dialogue, là il s'agit des dialogues communautaires autour des différends qui opposent les communautés et les individus. Nous travaillons aussi sur les plaidoyers au niveau provincial et national pour faire avancer le processus de la stabilisation de l'Est. Enfin, nous sommes dans la réinsertion des ex combattants des mouvements rebelles et des groupes armés.

2.Q : Quels sont les projets de paix qui ont été implémentés depuis votre création ?

R : Le projet de recherche action participative qui permis a abouti au document d'analyse contextuelle des conflits dans plusieurs territoires du Sud-Kivu qui est utilisé aujourd'hui par plusieurs ONG locales. Nous avons conçus et implémenté les projets TUVENGE AMANI, MUCHANGO WETU KWA AMANI, Jeunesse engagée pour la paix... Tous ces projets ont porté visait la résolution et la prévention des conflits dans et entre différentes communautés.

3.Q : Disposez-vous des ressources pour mettre en œuvre ces actions ?

R : Nous réalisons ces activités avec l'apport des partenaires extérieurs. En plus des finances, les ressources humaines sont importantes. LPI est l'un de nos principaux partenaires depuis notre création.

4.Q : Comment appréciez-vous cette collaboration avec les partenaires extérieurs ? Etes-vous là pour exécuter les projets conçus par vos partenaires ? Quel est le degré de votre liberté ?

R : J'ai travaillé avant dans une ONG de développement il y a quelques années avant de revenir à Bukavu. Je sais que le principe : la main qui donne et celle qui reçoit est très visible. Mais mon expérience chez APC est différente. Nous avons une large latitude d'action, de négociation et d'initiative. Ceci est possible grâce à la liberté que les partenaires extérieurs nous reconnaissent. Ils sont flexibles et nous aussi et ils nous reconnaissent comme partenaires étant donné notre maîtrise de terrain. Doit-on dire que l'approche alternative de la paix dont LPI et les autres partenaires extérieurs font la promotion accorde une place importante aux acteurs locaux. Les partenariats avec nous, je voudrais dire, les organisations locales, est une donnée essentielle dans la transformation des conflits.

5.Q : LPI par exemple est une ONG spécialisée dans la consolidation de paix, ils ont une longue expertise dans la pacification alternative. A ce titre, ils ont des orientations et mêmes des recettes à vous donner pour exécution ?

R : Ils ont une longue et riche expérience issue de différents contextes sociaux dans lesquels ils ont travaillé c'est vrai. Aussi, ils ont une expertise car ils maîtrisent des concepts inspirés par les théories scientifiques. Cependant, ils reconnaissent que leur expertise et expérience ne suffisent pas. Il faut en plus se connecter aux experts locaux et maîtriser les dynamiques conflictuelles qui sont spécifiques à chaque contexte social. Il faut reconnaître que les théories scientifiques des auteurs pose la valorisation du savoir et des acteurs locaux comme principe. Dans ces conditions, la collaboration, la flexibilité des uns et des autres déterminent la qualité de la collaboration. Donc les experts internationaux peuvent nous proposer les techniques ou leur expérience et non nous les imposer car elles risquent de ne pas

s'accommoder aux besoins de terrain et compliquer les choses. Plusieurs techniques et concepts proposés par les ONGI donnent les fruits. Pourquoi ne pas se l'approprier.

6.Q : Quelle technique proposée par les ONGI par exemple donne les résultats et dont vous vous êtes approprié ?

R : Je pense à la technique de la recherche collaborative, appelée aussi la recherche action ou participative. C'est une technique qui s'inspire des théories managériales et psychologiques testées ailleurs. C'est grâce à LPI que nous l'appliquons ici. On voit quelle situation mérite cette méthode. Elle a été appliquée dans le cadre d'une analyse contextuelle des conflits à Kalehe et a donné lieu à un rapport très exploité par les organisations locales opérant à Kalehe. C'est un concept ou un modèle. Il est question de comprendre son principe et son fonctionnement mais dans l'implémentation, on l'adapte selon les spécificités de terrain en mobilisant par exemple des chercheurs ou des notoriétés locales. Les adaptations qui rendent la méthode efficaces sont possibles parce que les partenaires extérieurs ne nous imposent pas et nous reconnaissent cette liberté d'innover pourvu qu'on arrive à des résultats mentionnés dans le contrat. Nous avons développé une grande souplesse envers les chefs coutumiers. Il n'est pas exclu de leur offrir les présents afin de gagner leur sympathie et participation à l'activité. Si vous n'avez pas l'assentiment des chefs locaux, ils peuvent créer des situations inconfortables pour provoquer l'échec de l'activité. La RAP proposée par les bailleurs pose le principe du dialogue intercommunautaire certes, mais dans la mise en œuvre de ce dialogue, nous nous référons à la méthode traditionnelle de résolution des conflits, laquelle se base sur la logique de la recherche négociée des solutions et de la restauration du lien social.

7.Q : Quelles sont les projets de paix dans lesquels vous avez joui d'une grande liberté d'initiative et d'une grande latitude dans l'implémentation ?

R : Je donne un exemple, il y a crise des institutions coutumière dans certaines entités. De même certaines personnes en milieu rural n'ont pas confiance en la justice. Certains tribunaux sont là et fonctionnent dans la mesure du possible, dès que les jugements sont rendus, ils s'exécutent malgré tout. D'autres croient au pouvoir coutumier. Dans l'exécution des projets de paix dans de tels environnements, nous avons eu la liberté de mettre en place des pratiques nouvelles qui tirent profit du pouvoir coutumier et du pouvoir judiciaire dans le cadre des dialogues intercommunautaires. Au moins, ceux qui ne croient pas au pouvoir coutumier s'exécuteront suite à la participation des juges associés au dialogue vis-versa. Les techniques de médiation et de plaider ont été mobilisés par nous pour arriver à ces pratiques nouvelles. Une telle invention est possible grâce à la liberté nous reconnue par nos partenaires et grâce à la foi qu'ils ont au savoir indigène. Cette méthode coutumière a un pouvoir moral car généralement dans nos habitudes traditionnelles, intenter une action en justice contre un proche sans passer par le baraza est perçu comme une malédiction. Il est considéré que les décisions judiciaires rompent définitivement les liens sociaux et pérennise la haine.

8.Q. Cette collaboration avec les partenaires extérieurs n'implique -t-elle pas des contraintes ?

R : Les contraintes ne manquent pas. Tout n'est pas parfait. Mais certaines contraintes améliorent la qualité de la collaboration. Conscient du fait que les partenaires évaluent régulièrement les compétences de nos ressources humaines avant de conclure un contrat et que la qualité du personnel compte beaucoup, nous sommes contraint d'être rigoureux dans nos recrutements. Le clientélisme risque de nous coûter cher. Voilà une contrainte qui améliore. Les exigences des partenaires relatives aux compétences et à la qualité des relations que l'ONG entretient avec d'autres ONG nous ont poussé à nous engager dans les groupes thématiques et à recruter certains profils professionnels comme le chargé de suivi et de l'évaluation. Aussi, les audits que les partenaires effectuent sur le statut professionnel de l'ONG avant financement attirent notre attention sur les recrutements clientélistes.

9.Q : Comment entrevoyez-vous la mise en place des actions de paix sans l'apport des partenaires extérieurs ?

R : Le financement des partenaires est important mais nous pouvons consolider les acquis de cette collaboration pour continuer si jamais les partenaires partaient. Seulement, les problèmes des ressources financières vont se poser s'il n'y a pas des financements alternatifs.

10.Q : Quelles sont vos relations avec les autres ONG ?

R : Il y a une certaine synergie avec les autres ONG. Nous devrions nous organiser avec les autres ONG locales du secteur pour harmoniser la façon de fonctionner avec les comités locaux auxquels nous faisons toutes recours dans la mise en œuvre des actions de paix.

11.Q : quelles sont vos relations avec l'Etat ?

R : Nous n'avons pas de problème avec l'Etat. Certaines autorités ou services publics nous accompagnent mais il faut avouer que l'engagement de l'Etat n'est pas suffisant.

Merci .

RETRANSCRIPTION ENTRETIEN N°4

Entretien réalisé avec le chargé de suivi-évaluation de l'ONG 4

Bukavu, le 28 décembre 2022

1.Q : Pouvez-vous me présenter votre ONG ? Sa vision et ses objectifs ?

R : L'ONG FADI, existe depuis 2003 et a pour objectif principal d'appuyer les initiatives communautaires féminines de paix. Nous disposons des actions dans quelques territoires du Sud - Kivu dont Kalehe, Uvira et Fizi. La prolifération des conflits entre les différents groupes ethniques alors qu'ils sont condamnés à vivre ensemble est le contexte qui a motivé la création de notre ONG. Aussi, nous avons compris que les femmes avaient un rôle à jouer dans la recherche de la paix. Ces femmes de différentes ethnies souvent en conflit se fréquentent souvent dans les marchés et dans différentes activités et peuvent se parler et enclencher le processus de consolidation de paix. Auparavant nous travaillions comme ONG des droits de l'homme et veillions aux droits des femmes, mais nous étions obligés de nous réorganiser en se convertissant en ONG de paix pour avoir accès aux financements d'International Alert .

2.Q : Quelles sont les actions concrètes de cet objectif ?

R : Les dialogues intercommunautaires par le rapprochement initié par les femmes afin de recréer la confiance et lutter contre les préjugés ambiants. On a constaté que les stéréotypes et les préjugés rendent distantes les communautés et parfois ces préjugés et rumeurs sont exploités par les politiciens pour opposer les gens au nom de leurs intérêts. Ces actions sont conçues pour lutter contre ces biais cognitifs. Le rapprochement est la stratégie utilisée pour lutter contre ces préjugés. Nous organisons les rencontres sportives, ludiques et musicales en faveur des femmes des différentes ethnies. C'est l'occasion de se parler et de se découvrir et de réfléchir ensemble sur ce que peuvent être les solutions pour un vivre ensemble. Nous mettons en place des petits projets mutuels comme les mutualités des crédits agricoles en faveur des femmes commerçantes et agricultrices des groupes ethniques en conflit. La mutuelle occasionne les rencontres conviviales qui réunissent toutes ces femmes pour se parler. C'est notre façon de participer à la construction de la paix par le rapprochement et la lutte contre les préjugés.

3.Q : Ces interventions nécessitent les ressources tant humaines et financières. Quelles sont vos sources de financement ?

R : Comme ASBL, nous avons des cotisations. C'est prévu des dons et legs mais jusque - là nous n'avons reçu aucun don. Les cotisations des membres ne peuvent pas financer ces actions. Nous recourons donc aux partenaires extérieurs.

4.Q : Quels sont les partenaires extérieurs qui vous appuient ?

R : Depuis le début nous avons réalisé plusieurs actions de paix avec les appuis financiers et techniques des plusieurs partenaires dont Union Européenne, USAID, LPI, International Alert... Mais c'est LPI et International Alert qui sont les ONG internationales spécialisées dans la gestion des conflits, donc à part les financements, nous recevons d'eux des formations pour mieux piloter nos actions.

5.Q : Généralement vous recevez d'eux quels types de formation? Pouvez-vous nous en dire plus?

R : Ils nous ont proposé il y a quelques années une nouvelle méthode de recherche collective. C'était une nouveauté. Apparemment c'est une technique qui avait produit beaucoup des résultats dans des nombreux pays dans lesquels ils interviennent aussi. Mais comme c'était nouveau, il fallait nous former d'abord sur son fonctionnement et son application. Ils nous ont d'abord formés et par la suite nous avons reçu d'eux un petit financement pour les actions de résolution d'un conflits qui avait éclaté autour de la gestion d'un marché où vendaient les femmes provenant des différentes ethnies. Cette nouvelle méthode devait s'appliquer dans le cadre de ce projet. Nous avons bénéficié d'un coaching de leur part pour mieux l'appliquer comme c'était notre première fois de l'appliquer. Grâce à cette méthode, les femmes du marché ont participé à la recherche collaborative des causes des conflits et à la propositions des

solutions. Cette recherche participative a mis en exergue les préjugés et surtout les diabolisations dont les unes étaient l'objet. Ensuite une baraza a été amorcé et les résultats sont là. Si vous voulez je vais mettre à votre disposition le rapport de l'exécution de ce projet.

6.Q : L'adoption de cette nouvelle méthode était-elle une condition pour accéder à ce financement ?

R : C'était plus une proposition et non une imposition. Maintenant que nous la maîtrisons, on comprend son importance et cela ne s'était pas appliquée mécaniquement comme un manuel des procédures à suivre. Il y a des choses que nous devrions rectifier et adapter en fonction des exigences du terrain. Nous étions libres dans cette rectification pourvu que les résultats soient atteints. Si c'était une imposition, nous ne serions pas aussi libres dans les rectificatifs et renégociations. Nous recevons aussi des formations portant sur les techniques de médiation et de plaider. Aussi sur les procédures techniques et financières des partenaires extérieurs.

7.Q : Cette collaboration n'est-elle pas soumise à des contraintes. Dans les renégociations des propositions des partenaires, estimez-vous être libres ?

R : Les contraintes sont toujours là. Question d'être flexibles et on est tous obligés dans une certaine mesure d'être flexibles : nous et les partenaires aussi, car il n'y a pas de procédé unique et universel de résolution des conflits, étant donné que chaque conflit est spécifique. C'est comme cela qu'on s'exprime en termes de proposition et non d'imposition. Une recette qui a donné les résultats ailleurs peut ne pas être efficace ici. C'est comme ça qu'en amont, on étudie l'opportunité en fonction de ce que nous savons du conflit et ça les partenaires le savent, raison pour laquelle ils proposent leur expérience et on voit ensemble ce qui est faisable. Ils sont dans les bureaux et nous sur le terrain, donc nous sommes en contact permanent avec les réalités et les fluctuations, s'ils ne nous écoutent pas, la collaboration ne donnera pas des résultats. Moi je suis née ici et je sais comment manager avec les notables, les chefs coutumiers et même les éléments des groupes armés, je comprends facilement sur quoi sera buté une proposition et je suis donc à même de proposer un contournement pour arriver aux résultats du contrat.

Les discussions ardues que nous avons au début avec nos partenaires comme LPI et CORDAID sont celles de la durée de la mise en œuvre de la RAP et des initiatives de paix en général. Nous tenions qu'ils comprennent que la construction de la paix diffère d'autres projets comme ceux de la santé, agricole ou de l'éducation. Les actions de paix requièrent d'autres sensibilités et astuces qui affectent la durée et les mécaniques prévues pour les initiatives. Si les partenaires demeuraient intransigeants sur la durée et les procédures bureaucratiques, ça risque de biaiser les initiatives. Alors si le partenaire qui est accroché à un manuel des procédures n'est pas attentif à mes propositions ou ne nous accorde pas une certaine liberté d'initiative, le pilotage des actions sera difficile. L'argent du partenaire à lui seul ne suffit pas, il faut une sagesse, une souplesse car les conflits sont très subtiles et sensibles. Toutes les contraintes ne sont pas mauvaises, les évaluations des partenaires sur la qualité du personnel par exemple nous poussent à un recrutement un peu plus professionnel, nous évitent le clientélisme dans le recrutement et de l'amateurisme dans le fonctionnement.

8.Q/Comment vous vous comportez en cas d'absence des financements ? Dès qu'un partenariat prend fin, en attendant de trouver un autre partenaire, les actions sont mises en veilleuse ?

R : Ce qui est vrai, sans financement extérieur, il est très difficile de mettre en œuvre les actions de paix. Ceci ne signifie pas qu'il suffit l'argent pour résoudre les conflits. Avec la mutuelle, on voit dans quelle mesure se faire du gain pour financer sur fond propre certaines actions, mais ...C'est difficile, surtout que l'objectif de cette mutuelle n'était pas celui-là. On espère que jusqu'à ce que tous les partenaires partent, la paix véritable sera retrouvée ou que l'Etat sera plus responsable .

9.Q : N'avez-vous jamais connu des contraintes de nature à impacter négativement votre logique d'action, votre conception de la paix et votre façon de piloter les initiatives sur terrains ?

R : Non, car chaque ONGI respecte l'organisation. Le terrain n'est pas leur affaire, ils vous attendent aux résultats car ils commanditent une évaluation par la suite. On discute autour du terrain et on se complète. Dès qu'ils sont rassurés de vos capacités de terrain, ils vous font confiance et vous accompagnent.

10.Q : Quelles sont vos relations avec les autres ONG ?

R : Nous nous réunissons dans le cadre de la coordination OCHA. On compose les groupes thématiques qui sont des cadres de partage d'informations entre les organisations de la société civile. C'est important ces relations car les partenaires les considèrent comme un critère de viabilité de l'ONG à financer. On a intérêt à avoir des bonnes relations avec les autres ONG et avec l'Etat aussi.

11.Q : Quels sont vos défis ?

R : Le premier défi est l'insécurité liée aux groupes armés. Le deuxième défi est la faiblesse de l'Etat. Une ONG est un partenaire de l'Etat. Nous appuyons un Etat qui est très faible et cela nous complique la tâche .

Merci à vous.

RETRANSCRIPTION ENTRETIEN N°5

Entretien réalisé avec le chargé de programme de l'ONGI 5

Bukavu, le 26 décembre 2022

1.Q : Quels sont les objectifs de votre ONG ? Pouvez-vous m'en présenter les grandes lignes ?

R : Life and Peace Institute est une ONG internationale suédoise spécialisée dans la recherche et l'action en transformation des conflits. Nous sommes installés à Bukavu depuis 2005 et avons pour objectif principal l'accompagnement et la professionnalisation des organisations locales de paix pour qu'elles deviennent les centres professionnels de transformation des conflits. Nous travaillons actuellement avec cinq ONG locales au Kivu. Par accompagnement, je vois la question du financement des actions de paix. Pour réaliser cette mission, LPI a trois approches :

- La collaboration et le partenariat avec les organisations locales de la société civile
- La coordination avec le Gouvernement Congolais
- La coordination et la collaboration avec les autres ONG internationales, les universités et les centres de recherche de peacebuilding

2.Q : Qu'entendez-vous par professionnalisation des organisations locales ?

R : Le peacebuilding est un domaine complexe, différent de l'humanitaire et du développement où il est souvent question de construire un centre de santé, de piloter les activités matérielles et visibles... Sans sous-estimer les autres secteurs cités, le peacebuilding demande des capacités d'analyse complexes. Les interventions de construction de la paix nécessitent de ce fait des aptitudes et des capacités fines. LPI pense par ailleurs que les organisations locales de la société civile qui ont un ancrage local solide sont les mieux placées pour participer au processus de consolidation de la paix. C'est pourquoi nous misons sur les organisations locales de paix en mettant en place des partenariats avec ces organisations locales. Ces organisations sur lesquelles nous comptons doivent avoir des prérequis, des capacités requises et disposer d'outils nécessaires pour le peacebuilding. Ainsi, la professionnalisation se comprend comme l'accompagnement matériel et technique assurés à ces organisations locales en vue d'obtenir les capacités et des outils nécessaires.

3.Q : Quels sont ces outils ?

R : L'analyse contextuelle est un outil important. Il est par exemple de les accompagner à disposer des capacités pour mener des analyses objectives, des capacités de médiation et de négociation et de plaider. Avoir les organisations professionnelles suppose avoir les partenaires qui disposent des capacités fines pour piloter les interventions de paix et non des amateurs et des opportunistes.

4.Q : Comment réagissez-vous à la critique selon laquelle les ONGI de paix imposent aux partenaires locaux leur conception de la paix ?

R : Evidemment cette critique est valide, a été valide ici aussi. Par le passé nous avons mené une analyse collective sur les interventions de paix et cette analyse a eu pour résultat, notamment que les programmes de paix échouaient souvent faute d'ancrage local. C'étaient des simples répliquations et peinaient pour s'implémenter dans différents contextes. Dès lors que les acteurs locaux ne sont pas impliqués dans le diagnostic, la stratégie et la mise en œuvre se buttaient toujours à des problèmes. LPI fait très attention à l'ancrage local des actions de paix par la mise à l'avant des partenaires locaux et il les accompagne tout en s'assurant qu'ils sont suffisamment outillés financièrement et techniquement. Parlant des outils, LPI a fait la promotion d'une nouvelle méthode dite Recherche action participative. Cette méthode fait de la participation collective à la recherche des causes et solutions des conflits une obligation. Elle implique la participation de la communautés aux actions de paix. Au fait, la RAP a été une réponse à cette critique.

5.Q : LPI propose cette méthode. Comment les ONG locales se comportent-elles face à cette proposition ? L'application de cette méthode conditionne-t-elle le financement ?

R : Nous n'imposons pas la RAP aux acteurs locaux. D'ailleurs elle ne peut pas s'exécuter de façon mécanique. C'est un concept scientifique et académique expérimenté ailleurs avec les résultats concluants. Il est question que les partenaires locaux comprennent le principe de son fonctionnement. Au début, le concept a été présenté aux acteurs locaux dans le cadre des formations et échanges d'expériences et les acteurs ont estimé qu'ils pouvaient l'expérimenter et l'ont adopté. Son application n'est pas mécanique, les acteurs ont la liberté d'apprécier en fonction des contextes locaux qu'ils maîtrisent comment l'appliquer. Ils savent ses forces et ses faiblesses selon les contextes sociaux. Et puis les actions de paix ne se limitent pas à la conduite de la RAP, après il y a le dialogue ou autre chose. Je reviens sur la professionnalisation, le partage d'expériences et le coaching sur le pilotage de cette RAP occupe une place importante. Au début nos procédures étaient très rigides et cela poussaient nos partenaires locaux à travailler de façon mécanique afin de produire des rapports attendus. Cette mécanique affectait l'efficacité des initiatives et cette rigidité rendait les organisations locales complaisantes. Dorénavant, nous sommes assez attentifs aux désidérata de nos partenaires locaux.

6.Q : Pensez-vous que sans l'appui des ONG internationales de paix les organisations locales peuvent maintenir les actions et arriver à des résultats ?

R : Oui et Non,

Oui, par ce qu'avant l'avènement des ONGI, les communautés résolvaient aussi les conflits et les ONGI sont venues trouver déjà quelques associations bien que leur avènement a booster le développement de la société civile de paix. Il y avait un savoir indigène ou coutumière de résolution des conflits auquel les organisations continuent à se référer jusqu'à présent. Les ONGI ne sont pas venus combattre les pratiques traditionnelles de résolution des conflits. On voit ensemble comment faire pour rendre l'ingénierie de paix plus efficace avec les innovations que nous apportons. Nous avons beaucoup d'exemple des pratiques nouvelles où les dialogues intercommunautaires s'inspirent de l'arbre à palabre traditionnel tout en se faisant précédés par la RAP. Il s'agit là d'un mélange entre le traditionnel et le scientifique. Non, parce que les choses ne sont plus aussi simples avec les tournures générales et politiques que les conflits prennent de plus en plus. La conjugaison d'efforts de plusieurs partenaires qui met ensemble les expertises internationales et locales produit toujours une plus-value. Le financement international rend fluide et possible certaines actions, imagine la grandeur de nos territoires et de nos provinces, comment envisager la mobilité sans financement ? Imagine une RAP qui prend six mois, quelle prise en charge financière sans financement extérieur ? Imagine un dialogue intercommunautaire de plus de 100 ou 200 personnes sans financement ? L'échange d'expérience apporte toujours une valeur ajoutée.

7.Q : Quelles sont vos relations avec l'Etat ?

Actuellement nous avons une bonne relation avec les services publics de l'Etat. L'Etat a une grande responsabilité dans la *peacebuilding*. La paix et la sécurité sont une mission régalienne, mais l'Etat a beaucoup des défaillances. Nous envisageons mettre en place un projet qui vise le renforcement de la conscience et de la responsabilité de l'Etat dans le *peacebuilding*.

Merci.

RETRANSCRIPTION ENTRETIEN N°6

Entretien réalisé avec le chargé de programme de l'ONGI 6

Bukavu, le 26 décembre 2022

1.Q : Quelle est la vision et les objectifs de votre ONG ? Pouvez-vous m'en présenter les grandes lignes ?

R : CORDAID est une organisation internationale de secours humanitaire et de développement. Nous travaillons un monde où les gens peuvent briser les barrières de la pauvreté et influencer les décisions et contribuer à la formation des sociétés équitables et résilientes. Nous agissons dans des environnements fragiles, où les citoyens n'ont pas accès aux services de base, en raison de la pauvreté et des conflits armés. Nous appuyons les communautés locales pour améliorer les soins de santé, la sécurité alimentaire, l'éducation, la sécurité et la justice. En cas de catastrophe, nous offrons une aide humanitaire. Compte tenu de l'ampleur humanitaire incalculable des conflits sociaux, nous avons jugé utile d'adapter aussi l'objectif des résolutions des conflits. Pour cet objectif nous travaillons avec les organisations locales de paix.

2.Q : Qu'est-ce qui explique ce choix de travailler avec les organisations locales de paix ?

R : Nos interventions de paix se réfèrent aux théories de pacification collective. En ce sens, les acteurs locaux sont pour nous une espèce des béquille ou des chiens de chasse car elles ont un ancrage local et maîtrisent le contextes des conflits. Aussi, par définition nous sommes une ONGI humanitaire et de développement, qui trop embrasse mal étroit. Cet objectif est de l'accompagnement des acteurs locaux.

3.Q : Qu'entendez-vous concrètement par accompagnement des acteurs locaux de paix ?

R : En plus du financement, les ressources humaines est un facteur important dans la résolution des conflits. Ainsi, non seulement nous fournissons du financement pour les projets de paix, mais nous organisons et finançons le renforcement des capacités des acteurs associatifs locaux qui sont nos partenaires.

4.Q : Quels sont les mécanismes par lesquels vous intervenez dans le renforcement des capacités des acteurs locaux alors que vous n'êtes pas une ONG spécialisée dans la gestion des conflits ?

R : Nous avons plusieurs approches : la formation, le coaching, le mentoring, l'échange d'expérience. Selon les besoins en formation ou en compétences formulées par les organisations partenaires, nous entrons en contact avec les structures étrangères et nationales spécialisées pour trouver les profils qui peuvent assurer la formation aux acteurs locaux attributaires de nos financements. Nous avons aussi un personnel qui s'occupe de ces questions. Par exemple l'image de l'ONG locale, la capacité de se faire accepter par les parties en conflits, l'attention aux sensibilités, les capacités d'analyse contextuelle, la conduite des négociations en milieu sensible en vue de réussir la RAP et la conduite des négociations... font l'objet de formation, du coaching, du mentoring et de l'échange d'expériences que nous organisons en faveur des ONG locales éligibles à nos financements dans le cadre du renforcement des capacités.

5.Q : pourquoi accordez-vous toute cette importance aux capacités de vos partenaires ?

R : Nous voulons des partenaires professionnels

6.Q : Pouvez-vous m'en dire plus sur ce que vous appelez professionnalisation ?

R : La crainte de CORDAID est d'évoluer avec un partenaire local opportuniste. Une organisation qui chasse les financements alors qu'elle n'est pas préparée ni outillée pour intervenir sur les actions de paix. C'est pourquoi malgré l'évaluation préalable des organisations, nous insistons sur les capacités professionnelles qui doivent être maintenues, améliorées et mis à jour. Les capacités d'analyser le contexte des conflits, la capacités de piloter les dialogues et la médiation sont importantes et déterminent l'efficacité des interventions de paix. Le comportement à adopter pour être crédible auprès des parties en conflits est aussi important... Tout cela participe à l'efficacité des projets de paix. Sans ces capacités, les financements seront simplement engloutis sans résultats. Les conflits ont beaucoup des subtilités.

L'image de l'ONG locale, la capacité de se faire accepter par les parties en conflits, l'attention aux

sensibilités, les capacités d'analyse contextuelle, la conduite des négociations en milieu sensible en vue de réussir la RAP et la conduite des négociations... font l'objet de formation, du coaching, du mentoring et de l'échange d'expériences que nous organisons en faveur des ONG locales éligibles à nos financements dans le cadre du renforcement des capacités.

7.Q : Quelles sont vos relations avec l'Etat ?

R : Les autorités ne prennent pas la relève. La faiblesse de la justice rend la résolution des conflits ardue. Je ne dis pas que l'Etat n'existe pas mais il est faible. Même les autorités coutumières aussi parfois sont faibles mais avec les acteurs associatifs, on a mis en place des mécanismes originaux qui tirent profit du pouvoir moral des institutions coutumières et de la coercition de la justice. C'est une invention occasionnée par la collaboration entre nous et le savoir des acteurs locaux. Parmi les crocodiles qui combattent nos actions figurent les politiciens qui sont les tireurs des ficelles.

8.Q : Quelle est votre appréciation des organisations locales que vous appuyez ?

R : Ce sont nos seuls partenaires dans ce domaine. Ils maîtrisent les terrains et sont souples et très engagés, mais la corruption fragilisent parfois les actions entreprises. Aussi il existe parfois une concurrence et de la médisance entre ces ONG locales alors qu'elles se réunissent dans les groupes thématiques. Nous veillons quand même au relationnel de nos partenaire comme critère d'évaluation avant financement. Elles ne sont pas parfaites mais elles sont nécessaires.

9.Q : Quelle chance accordez-vous aux initiatives de paix sans l'appui des partenaires extérieurs ?

R : Les ONG à base religieuse comme celles de l'église catholique ont toutes les chances de poursuivre les actions aux mêmes échelles mais pour les autres, je suis très sceptique. Ils auront l'expertise et l'expérience mais les moyens matériel pour mettre en œuvre les actions vont faire défaut.

10.Q : Comment réagissez-vous à la critique selon laquelle les ONGI de paix imposent aux partenaires locaux leur conception de la paix ?

R : Nous n'imposons rien. Ils ont existé dans ce domaine avant nous. Ils disposent d'une maîtrise de terrain et des dynamiques des conflits. Certains ont vu les conflits naitre. La position qu'ils occupent nous a attiré vers eux. Nous accompagnons et proposons quand c'est nécessaire par souci de plus d'efficacité. Nous insistons sur les questions telles que l'intégration des femmes, mais cela est périphérique. Nous construisons la paix ensemble, la négociation et la flexibilité de part et d'autre est primordiale dans cette collaboration. Cette ouverture à l'ingénierie locale permet de mettre en place des mécanismes innovants comme l'intégration des autorités parfois judiciaires dans des dialogues extra-judiciaires. C'est une innovation imaginée par les acteurs locaux en fonction de leur savoir du terrain et la liberté d'initiative leur reconnu par le contrat qui nous lie.

Merci.

RETRANSCRIPTION ENTRETIEN N°7

Entretien réalisé avec le Chargé de suivi-évaluation de l'ONGI 7

Bukavu, le 26 décembre 2022

1.Q : Quels sont les objectifs de votre ONG ? Pouvez-vous m'en présenter les grandes lignes ?

R : Nos programmes contribuent à encourager l'instauration de processus de paix et de décision inclusifs, à développer la cohésion sociale et à améliorer l'analyse et la compréhension des dynamiques du conflit. À cette fin, nous travaillons sur des thématiques de premier plan dont le rôle de leadership que tiennent les jeunes dans les domaines de la gouvernance et de la consolidation de la paix, le dialogue démocratique entre les communautés et les dirigeants, la réduction des conflits liée à la gestion des ressources naturelles, le renforcement de la cohésion sociale régionale grâce au commerce transfrontalier et la participation du secteur privé à la promotion de la paix et du développement économique équitable. Nous formons et soutenons les groupes sur le terrain pour qu'ils parviennent à influencer sur le processus décisionnel de haut niveau. Nous aidons les communautés à travers les organisations locales à mieux comprendre les dynamiques du conflit auxquelles elles sont confrontées, à élaborer des solutions locales pour encourager un climat de confiance et empêcher les conflits de dégénérer, et à communiquer leur vision de la paix aux décideurs de haut niveau. Nous collaborons également avec le gouvernement congolais et ses partenaires internationaux pour promouvoir l'adoption de politiques s'appuyant sur l'analyse et répondant aux besoins des hommes, des femmes et des jeunes les plus affectés par le conflit.

2.Q : Pourquoi vous passer par les intermédiaires, les organisations, les formations, les appuis et les communautés locales, au lieu de vous attaquer directement aux conflits ?

R : La consolidation de la paix est un domaine complexe et souvent abstrait. Les projets de construction de la paix exigent un niveau assez élevé d'analyse, d'objectivité et une maîtrise des enjeux des conflits. La région des grands lacs en général et le Kivu ont une histoire longue et complexe des conflits. Contribuer à la résolution de ces conflits divers et complexes suppose la disponibilité des financements pour mettre en place les actions de paix . Mais ces actions doivent être bien ficelées pour donner des résultats. Nous pensons que les organisations locales et les communautés qui sont soit témoins, soit actrices, soit observatrices de ces conflits ont un rôle majeur à jouer dans la consolidation de la paix et nous avons la mission de les appuyer financièrement et techniquement en leur fournissant les outils nécessaires pour atteindre cette fin.

3.Q : Quels sont ces outils ?

R : Généralement les outils sont intellectuels et matériels. Les matériels renvoient plus aux financements et les outils intellectuels sont les capacités d'analyse des conflits, les techniques de négociation et de médiation, le pilotage de recherche collective sur les causes, les solutions et les techniques de plaidoiries.

4.Q : Les organisations locales se sont engagées dans la consolidation de la paix avant votre arrivée. Comment comprendre la pertinence de vos outils ? Les financements n'étaient-ils pas suffisants ?

R : les financements sont importants mais l'argent à lui seul ne ramènera pas la paix véritable. Pour preuve, les organisations internationales ont mis beaucoup d'argent dans les programmes de paix. Quels en sont les résultats ? En fait, notre approche de la construction de la paix est dictée par des convictions et des théories scientifiques qui ont été à la base des modèles sociaux de médiation et de négociation. Ces techniques ont produit des résultats dans la résolution des conflits. Nous pensons que cette expérience scientifique acquise ailleurs peuvent servir à aider aussi les organisations d'ici. Notre appui

consiste à mettre à leur disposition ces techniques à travers les formations, les coachings... Comme ils ont et l'argent et l'ingénierie pour maximiser les chances de réussir les projets de paix.

5.Q : Ils sont témoins, acteurs et observateurs des conflits vous avez dit au début. Ils maîtrisent donc le terrain. A quoi bon de leur imposer des techniques au lieu de les laisser appliquer leur savoir et surtout qu'ils ont commencé à chercher leurs solutions avant vous ?

R : Non, il ne s'agit pas d'imposer. Les programmes des Nations Unies ont imposé beaucoup des techniques qui n'ont pas toujours ramener la paix. Nous nous inspirons des expériences sociologiques et psychologiques de résolution des conflits qui rejettent justement les impositions des solutions mécaniques et prenons en compte les réalités locales dans lesquelles les conflits ont leur origines. Or, les organisations locales disposent d'une maîtrise de ces réalités locales, c'est comme cela que nous devons passer par les organisations locales en faisant d'elles nos partenaires. Les techniques que nous apportons ont été expérimentées ailleurs et nous avons eu l'occasion de l'appliquer pour l'expérimenter ici aussi avec nos partenaires locaux et les résultats sont là. Ce que nous discutons beaucoup avec les partenaires locaux pour voir ensemble les conditions d'application de ces techniques et ils nous proposent aussi d'autres techniques issues du savoir indigène. Donc les contextes sociaux des conflits déterminent le choix des techniques : dans tel cas, peut-on appliquer la technique x ou y.

6.Q : Comment les ONG locales se comportent-elles face à cette proposition ? L'application de cette méthode conditionne-t-elle le financement ?

R : La flexibilité caractérise nos partenariats. Certes on respecte rigoureusement nos procédures financières et notre philosophie mais on ne peut éluder les partenaires locaux. Nous écoutons les amendements que les locaux apportent aux contrats pour aboutir des arrangements. Au début nos procédures étaient très rigides et cela poussaient nos partenaires locaux à travailler de façon mécanique afin de produire des rapports attendus. Cette mécanique affectait l'efficacité des initiatives et cette rigidité rendait les organisations locales complaisantes. Dorénavant, nous sommes assez attentifs aux desiderata de nos partenaires locaux.

6.Q : Pensez-vous que sans l'appui des ONG internationales de paix les organisations locales peuvent maintenir les actions et arriver à des résultats ?

R : Notre logique est supplétive, on ne remplace ni l'Etat, ni les communautés. On pense que les communautés et les organisations vont maintenir les acquis de cette collaboration pour poursuivre les actions de paix. La collaboration a occasionné plusieurs innovations qui sont des valeurs ajoutées et pourront rester .

7.Q : Pouvez-vous nous parler d'une innovation ?

R : La technique du face-à-face et de la recherche participative que nous promovons ont été accepté par les partenaires locaux. Ces techniques ont été mélangées avec les techniques traditionnelles pour donner naissance à la barza communautaire. Cette méthode coutumière a un fort pouvoir moral car dans nos us traditionnels, engager une action en justice contre un proche sans passer par le baraza est considéré comme une malédiction. Il est considéré que les décisions judiciaires détruisent définitivement les liens sociaux et rend pérenne la haine.

7.Q : Quelles sont vos relations avec l'Etat ?

Nous sommes une ONG étrangère, on ne peut pas opérer ici si l'Etat nous le refuse. Nous faisons de notre mieux pour être en bon terme. Et nous recommandons à nos partenaires locaux d'entretenir les bonnes relations avec l'Etat et les autres organisations locales. Dans nos analyses avant financement, on tient compte de tout cela.

Merci.

Grille d'évaluation du working paper

Critères de recevabilité

L'article :

	vérifié
L'article est rendu au format word ou libre office	<input checked="" type="checkbox"/>
L'article utilise la police Time New Roman 11 points avec interligne 1,15.	<input checked="" type="checkbox"/>
Toutes les pages sont numérotées	<input checked="" type="checkbox"/>
L'article comporte un résumé de 250 mots au maximum qui sera structuré selon les rubriques suivantes : contexte, objectifs de l'article, méthode, résultats, conclusion et mots clefs (proposer 4 mots clefs).	<input checked="" type="checkbox"/>
L'article commence par une page de garde sur laquelle on trouve successivement : le titre de l'article, le nom et le prénom de l'auteur, l'affiliation institutionnelle, l'adresse électronique de l'auteur	<input checked="" type="checkbox"/>
La longueur de l'article ne peut excéder 20 pages. La page de garde, la bibliographie et le résumé ne comptent pas dans le nombre de pages.	<input checked="" type="checkbox"/>
Les abréviations sont explicitées lors de leur première utilisation	<input checked="" type="checkbox"/>
Des schémas ou des tableaux de synthèses peuvent figurer dans le texte. Ils doivent être numérotés et comporter un titre placé en en-tête.	<input checked="" type="checkbox"/>
Le style de la bibliographie est celui dit de Chicago auteur/date (dans le texte) :	<input checked="" type="checkbox"/>
Dans le texte les auteurs sont cités sur le principe de cette forme (Petijean, 2021). Consultez le guide ci-dessous Citer selon le style Chicago - Bibliothèques - Université de Montréal (umontreal.ca)	<input checked="" type="checkbox"/>
https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/chicago?tab=2189	
L'ensemble des références sont reprises sur une page à la fin de l'article. Les références sont listées alphabétiquement.	<input checked="" type="checkbox"/>
Le document ne présente aucune traces de plagiat	<input checked="" type="checkbox"/>